

POLICE MAGAZINE



FEMMES TATOUÉES

Cette femme est non seulement défigurée par d'abjects stigmates, mais ses bras et ses mains sont également couverts de hideux tatouages, et les opérations tentées n'ont pas permis d'enlever de sa chair ces marques infamantes. (I. G. P.)

Lisez l'article, page 14.

DIRECTION
ADMINISTRATION
RÉDACTION

30, Rue Saint-Lazare, 30
PARIS - IX^e

Téléphone : TRINITÉ 72-96

Compte chèques postaux : 1475-65

POLICE MAGAZINE

TOUS LES DIMANCHES

ABONNEMENTS

Remboursés, en grande partie, par de superbes primes.

FRANCE...	Un an (avec primes)...	50 fr.
	Un an (sans prime)...	37 fr.
	Six mois...	26 fr.
ÉTRANGER...	Un an...	65 fr.
	Six mois...	33 fr.

Se renseigner à la poste pour les pays étrangers n'acceptant pas le tarif réduit pour les journaux.

Dans ce cas, le prix de l'abonnement subit une majoration de 15 fr. pour un an et 7 fr. 50 pour 6 mois, en raison des frais d'affranchissement supplémentaires.

PETITES HISTOIRES



DU COMMISSAIRE

Le cheval de Gaston.

L'histoire que je veux vous raconter ce soir, dit Le Dantec, n'est pas, je m'empresse de le dire, de mon cru. Je ne voudrais pas que vous me croyiez capable de pareilles plaisanteries. Elle est l'œuvre de mon ami Ripart, dont je vous ai déjà entretenus et dont vous connaissez la fâcheuse propension à la rigolade.

En ce temps-là, — ma vingt-cinquième année, où es-tu? — j'étais le collègue de Ripart dans une banlieue qui touchait à celle où lui-même exerçait ses fonctions de secrétaire de commissariat. Nous nous rencontrions souvent dans un café situé à la limite de nos deux communes et où se réunissaient de notables commerçants des deux localités.

Nous y avions connu Gaston, un gros entrepreneur de transports, jovial et bon enfant, grand mangeur et grand buveur, grand coureur de cotillons aussi, et, de plus, fanatique de la race chevaline. Il s'intéressait tout particulièrement aux courses au trot, et parlait sans cesse d'acquiescer un cheval qui trottaît le kilomètre en moins d'une minute 30 secondes.

Il y avait si longtemps qu'il en parlait, que c'était devenu un bateau, qu'on lui montait à tout propos et hors de propos, mais au sujet duquel il ne s'emballait jamais. Il se bornait à répondre: « Tout vient à point à qui sait attendre. »

Gaston nous arriva un soir d'hiver vers six heures, avec une figure plus rayonnante encore que de coutume, et tout de suite il nous cria, avant même de nous dire bonjour:

— Ça y est, mes amis, je l'ai! Une bête épâtante. Je n'en voulais pas d'autre, d'ailleurs! Elle est fichue de gagner le Grand Prix.

Nous nous récriâmes tous en chœur, et nos interjections se croisèrent comme un feu nourri:

— Pas possible! Veinard! Tu as trouvé la poule aux œufs d'or. Sacré Gaston! Il n'y en a que pour lui.

Ripart, qui gardait d'ordinaire son petit air réservé de pince-sans-rire, dit seulement:

— Fais voir.

— Venez tous, cria Gaston en se retournant tout d'un bloc et en se dirigeant vers la porte.

Dans la rue, devant le café, un attelage pas ordinaire stationnait: une voiture si légère que c'était presque un sulky de course, auquel était attelée en effet une grande jument aux formes magnifiques.

Gaston nous fit admirer la bête en détail. Il en parlait avec la science d'un maquignon qu'il était dans le fond de son âme. Il attendait des compliments; il en eut, puis nous rentrâmes tous dans le café, pour y faire une partie de manille. Seul Ripart se récusait, prétextant que nous étions cinq, et bientôt, sous couleur de vaquer à une occupation urgente, il s'éclip-sait. Il reparut moins de dix minutes après, avec une figure qui respirait elle aussi la

satisfaction, mais une satisfaction d'un autre genre que celle qui animait le visage de Gaston, une satisfaction rentrée et comme concentrée.

Une heure plus tard, la partie prenait fin. Gaston se leva de table le premier et se dirigea vers la sortie. Je fermai la marche avec Ripart.

Soudain, celui-ci me tira légèrement par la manche. Je le regardai. Son visage avait maintenant une expression de jubilation extraordinaire. Il posa un doigt sur ses lèvres, désigna Gaston du geste, puis murmura d'un ton très bas:

— Vise un peu le copain.

Gaston poussait déjà la porte. Une demi-seconde et il avait mis le pied sur le trottoir. Soudain, un juron furieux sortit de sa bouche:

— N... de D... de n... de D...! où est ma voiture?

Le magnifique attelage avait disparu. Il y eut une minute de stupeur. Puis Ripart, s'avançant, murmura:

— C'est tout de même vrai! le cheval et la voiture ne sont plus là. C'est un peu fort.

— Oui, rugit Gaston, c'est un peu fort. On m'a volé, en pleine rue, devant le café, c'est inimaginable!

— Peut-être, suggéra Ripart, le cheval est-il parti tout seul?

— C'est impossible, cria Gaston, j'avais pris soin de mettre la chaîne.

— Il faut tout de même voir, fit Ripart.

Nous nous égaillâmes dans toutes les directions, à la recherche de l'attelage de Gaston. Un quart d'heure plus tard, nous étions tous réunis. Aucun de nous n'avait retrouvé le cheval et la voiture, mais je savais, moi, où ils se trouvaient et je ne pouvais m'empêcher d'en rire sous cape. Cette petite canaille de Ripart m'avait confié son secret. Le cheval et la voiture se trouvaient à quelques mètres de nous, dans une remise où Ripart lui-même avait donné l'ordre à un agent en civil de les conduire, sous le fallacieux prétexte que ledit attelage était abandonné et que la voiture ne portait aucun nom de propriétaire. Gaston n'avait évidemment pas eu le temps de faire apposer une plaque à sa nouvelle acquisition.

Un bon moment encore, ce dernier, debout au bord du trottoir, tempêta. Puis, se tournant vers Ripart, fonctionnaire sur la circonscription duquel le rapt s'était produit, il gueula:

— Faut-il tout de même que la police soit mal faite pour qu'il puisse arriver des choses pareilles!

Ripart ne répondit pas. Il souriait de cette manière à la fois énigmatique et bienveillante qui lui était propre.

— Enfin, hurla Gaston, dis-moi au moins ce que je dois faire?

— Pardieu, dit Ripart, il n'y a pas autre chose à faire que de porter plainte. Mais rien ne presse. Va dîner d'abord.

— Je n'en ai pas envie, je veux qu'on enregistre ma plainte tout de suite.

— Eh bien, dit Ripart, si tu ne dînes pas,

je dîne moi. J'enregistrerai ta plainte après dîner. A tout à l'heure, mon vieux, à tout à l'heure.

— Ça c'est un peu fort! hurla Gaston, au paroxysme de la colère. Je vais aller au poste, et il faudra bien qu'on enregistre ma plainte, je te le garantis.

— Vas-y, vas-y, fit Ripart, ça ne t'avancera pas.

Sans attendre la réponse de Ripart, Gaston était déjà parti en coup de vent. Il entra dans le poste comme un furieux. Deux agents s'y chauffaient devant le poêle, tandis que, derrière un bureau, le brigadier Robert, dit Choupommé en raison de l'agréable rotundité de sa personne, somnolait béatement.

— C'est inimaginable! cria Gaston, vous êtes là à vous chauffer et à dormir, pendant qu'il se commet des vols sur la voie publique.

Les deux agents, qui le connaissaient d'ailleurs, regardèrent Gaston d'un oeil à la fois interrogateur et placide, mais, redressant au-dessus de son bureau sa majesté outragée, le brigadier tonna:

— Dites donc, mon ami, est-ce que vous croyez que c'est une manière de se présenter dans un poste?

— Je m'en f... , cria Gaston, on m'a volé mon cheval et ma voiture. Je viens en faire la déclaration, et je veux qu'on s'en occupe tout de suite.

Le brigadier accentua encore la dignité de son attitude et répondit d'un ton plein de reproche:

— Où c'est-il que vous avez été élevé, mon ami?

— Ne vous occupez pas de cela, répliqua Gaston. Occupez-vous plutôt de mon cheval. Vous êtes là pour cela, il me semble. Je paie des impôts, et j'entends que ça serve à quelque chose.

— Je ne sais pas si vous payez les impôts au percepteur, répondit le brigadier, mais vous devez sûrement en payer au marchand de vin, car vous m'avez l'air très excité, mon ami.

— Ça, dit Gaston, c'est un peu fort! Et puis, au fait, ça ne vous regarde pas. Ce n'est pas vous qui payez, je suppose.

— Je constate, dit le brigadier, que votre état ne me permet pas de vous entendre. D'ailleurs, M. le Secrétaire n'est pas là. Revenez à neuf heures.

— Ce n'est pas à neuf heures, dit Gaston, rageur, mais tout de suite que je veux qu'on s'occupe de mon affaire.

— Qu'est-ce que c'est histoire de cheval égaré? Vous ne savez certainement pas ce que vous faites, pour perdre votre cheval.

La colère de Gaston s'accroissait d'autant plus qu'il se dominait dans ses réponses, lui qui avait affaire à un personnel de charretier et avait l'habitude de s'exprimer d'une manière brutale. Il perdit soudain toute retenue et s'exclama:

— Qu'est-ce qui m'a f... une bande de de fainéants comme cela!

— Fainéants! cria le brigadier, vous osez nous insulter? Retirez, monsieur, retirez, ou sinon...

Il n'eut pas le temps d'achever.

— Non, riposta Gaston, j'ai dit fainéants, et je le maintiens.

Le brigadier se dressa, beau d'indignation, et, désignant le délinquant aux deux agents, cria:

— Fichez-le dedans.

Les deux agents se précipitèrent. Mais le brigadier avait compté sans la force musculaire de Gaston. Celui-ci repoussa si violemment ceux qui voulaient l'appréhender, qu'ils allèrent tous deux choir sur une banquette située au fond. Ils revinrent aussitôt à la charge, aidés cette fois de Choupommé. Une lutte s'engagea, dont l'issue fut fatale au perturbateur. La porte d'un violon s'ouvrit et se referma sur lui.

Un tonnerre de coups de pied ébranla l'huis. Cela dura quelques instants, puis le captif, lassé, se rendant compte de son impuissance, se contenta de lancer à l'adresse de ceux qui l'avaient écroulé des injectives homériques.

Nous venions de dîner, Ripart et moi, dans un petit restaurant, quand nous entrâmes dans le poste. Pendant le dîner, Ripart avait fait remettre le cheval et la voiture à la place même où ils avaient été enlevés. Il s'ébahissait de l'excellent tour qu'il avait joué à Gaston et de la stupeur de celui-ci quand il allait retrouver son cheval et sa voiture, sans pouvoir s'expliquer comment s'était accompli ce prodige.

En entrant, il jeta d'un ton interrogatif:

— Rien de nouveau?

— Nous avons dû mettre au violon, pour outrages, rébellion et voies de fait, un individu qui venait ici au sujet du vol d'un cheval et d'une voiture, répondit le brigadier. Il a été de la dernière grossièreté et nous a traités de fainéants. Nous avons dû

employer la force pour nous en rendre maîtres.

— Bonsoir de bois! cria Ripart, mais c'est Gaston!

— Je crois, en effet, qu'il se prénomme Gaston, dit le brigadier.

Déjà j'avais fait un bon jusqu'au violon et j'en avais ouvert la porte. Gaston était là, écroulé sur la planche qui meublait cette pièce peu confortable.

Je l'appelai. Il leva la tête. Je dis:

— Eh bien, mon vieux, qu'est-ce qu'il y a donc?

Il me répondit d'un ton rogue:

— Il n'y a plus de mon vieux. Je suis bouclé, je suis volé, je ne veux plus connaître les gens qui appartiennent à la police.

— Allons, dis-je, ça va s'arranger.

— Je m'en fous... dit-il. Un peu plus, un peu moins, tout m'est égal.

— Allons, sors, sors, répétait-je. Il consentit enfin à sortir.

— Vous n'allez tout de même pas mettre en liberté ce gars-là? dit le brigadier.

Alors Ripart s'avança:

— Brigadier, dit-il avec gravité, cet homme est certainement coupable, mais c'est un ami. Il va vous faire des excuses. Je vous demande de passer l'éponge.

— Si c'est ainsi... fit le brigadier.

Il semblait que l'affaire fût terminée, mais ce cabochard de Gaston, décidément buté, ne voulait pas faire d'excuses. La situation paraissait insoluble, quand j'eus l'inspiration de murmurer à son oreille:

— Ne fais pas la bête. Tu as toutes les veines. Ton cheval et ta voiture sont retrouvés.

La physionomie de Gaston changea instantanément. Il répéta:

— Mon cheval est retrouvé! Bon Dieu! je suis bien content.

Et, se retournant d'un geste large vers le brigadier et les deux agents, comme s'il ne s'était jamais rien passé entre eux et lui, il cria avec une figure si heureuse et si joviale qu'on ne pouvait vraiment rien lui refuser:

— Faut pas m'en vouloir. Je vous invite tous à déjeuner, mes amis!

LE COMMISSAIRE.

Dans le Numéro de Jeudi prochain

NOUS COMMENCERONS

le reportage le plus pittoresque, le plus original et le plus nouveau:

Je cherche un honnête homme

par Maurice CORIEM

On recherche habituellement les malfaiteurs. Nous avons voulu rechercher les honnêtes gens. C'est peut-être aussi utile. C'est certainement aussi difficile.

Où, comment, les avons-nous cherchés et trouvés?

En tentant une expérience ingénieuse, inédite et humaine.

Sachez donc que des portefeuilles garnis de billets de banque...

Mais vous voudrez lire cette audacieuse, passionnante et authentique enquête, telle qu'elle a été habilement organisée et qu'elle sera exactement contée par

Maurice CORIEM

l'un des premiers parmi les grands reporters de ce temps.

On connaît les grandes enquêtes de Maurice Coriem, qui, dans la presse quotidienne, a révélé le scandale de La Mort Chère, l'horreur de La Misère à Paris, pénétré Les Mystères du Mont-de-Piété, dévoilé l'existence étrange des Aventuriers de la Capitale, retrouvé Les Bagnards de Paris, et qui, pour la première fois, ici même, a fait connaître les secrets, jusqu'alors ignorés, de la Prison de la Santé.

On lira avec autant de surprise amusée que d'intérêt passionné ce reportage vivant qui n'avait jamais été fait, cette enquête vécue qui n'avait jamais été entreprise:

Je cherche un honnête homme

par Maurice CORIEM

LES MYSTÈRES DU BAGNE

XV

Le nouveau camp.

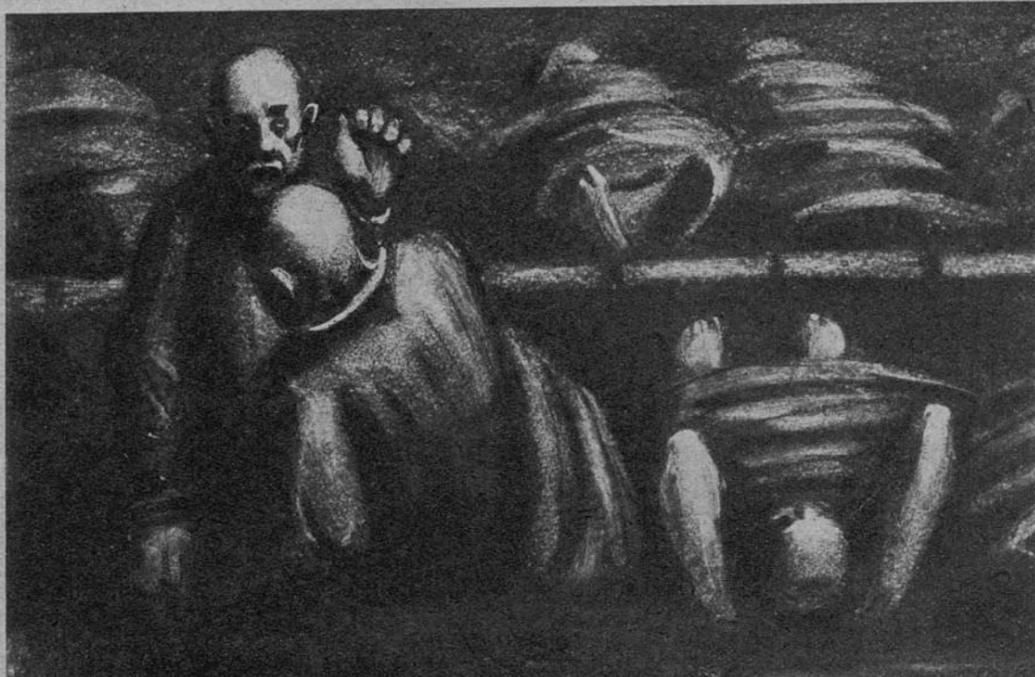
— A neuf heures, faites-moi sortir les hommes qui rejoignent le Nouveau Camp et dites aux pousseurs d'être là avec une plate pour emmener ceux qui ne pourront marcher !

— Bien, chef !
Et sans précipitation, d'un pas extra-colonial, le porteclefs s'en va communiquer les ordres qu'on vient de lui crier du haut d'une véranda.

Un peu avant neuf heures, c'est devant le poste un rassemblement d'impotents, de béquillards, de souffreteux, trimbalant cahin-caha, dans un cliquetis de fer-blanc, leur misérable bagage.

Sous un arbre à pain, trois hommes sont couchés ; ceux-là, il leur sera impossible de faire le parcours à pied ; ce sont des transportés qui viennent de la route coloniale. Leur état de faiblesse et les plaies qu'ils portent aux jambes et aux pieds ont motivé leur envoi temporaire au Nouveau Camp.

Les surveillants d'escorte sont arrivés. Pousse ! Et le troupeau



Dans le silence de la case endormie, on entend quelquefois deux forçats s'entretenir mystérieusement d'une évasion possible. (Composition de S. Glatzer.)



Les quais de Cayenne.

de misère se met en marche ! Sur la plate, on a hissé les impotents, et deux pousseurs arabes remorquent le véhicule jusqu'à destination.

De Saint-Laurent au Nouveau Camp, la route coloniale se déroule à travers la forêt pendant plus de douze kilomètres. A peine arrivée aux aiguilles, à un kilomètre du camp, la moitié de la troupe fait déjà halte ; à ce train-là, ils mettront la journée entière pour parcourir ce peu de chemin.

Passé le camp des Malgaches, on entre en pleine forêt, et bientôt on arrive à Godebert, le grand chantier d'exploitation forestière.

La route est encombrée de chaque côté par un savant empilage de stères, et du haut de la côte, dans un panache de fumée, toussant, haletant, apparaît une petite locomotive remorquant de grosses pièces de bois vers le chantier d'équarrissage.

Godebert dépassé, on avance vers le Nouveau Camp ; la route, par moments, s'allonge dans une profonde tranchée, et une humidité qui ne laisse pas de contraster avec l'ardeur du soleil vous glace tout le corps.

Les arbres gigantesques forment une voûte de verdure presque impénétrable à la lumière ; à un tournant du chemin, la forêt perd de sa vigueur, la lumière apparaît plus éclatante et, à quelque cent mètres, on aperçoit des cases bâties sur un petit monticule ; c'est le Nouveau Camp.

Un peu avant d'arriver, on est presque certain de rencontrer sur la route un petit vieillard, sec, ridé, vêtu de la vareuse marron et du pantalon de toile blanche. Derrière ses lunettes brille un regard aigu qui vous dévisage sournoisement ; toute sa personne est d'une propreté méticuleuse. A peine l'a-t-on aperçu qu'il vous vient de suite à l'esprit que ce forçat n'est pas un forçat comme les autres ; il a une allure bien spéciale. Et l'on ne se trompe pas. Cet homme, c'est le docteur Brengues, dont l'affaire tint longuement la première place dans les colonnes de la grande presse.

Presque toute la journée, il se promène aux environs du camp, se tenant à l'écart

du monde qui l'environne. Nous reparlerons de lui plus tard.

Les abords du camp sont occupés par des corvées de condamnés, qualifiés de travaux légers, on pourrait dire bons à rien, qui passent des journées entières, un morceau de fer à la main, accroupis sur les talons, à arracher de l'herbe au milieu de la forêt équatoriale !

Autant vouloir emporter le sable du désert dans une besace, ou remplir le tonneau des Danaïdes avec un compte-gouttes. Cela les occupe, paraît-il.

Entrons dans le camp !
Le Nouveau Camp, cour des miracles, le mot a été dit, redit, nous le reprendrons encore, car il n'en est point d'autres pour qualifier pareil endroit !

C'est le dépotoir de la transportation. Toute la déchéance humaine, toutes les tares physiques s'étaient là, au grand jour.

Boiteux, bossus, aveugles, pulmonaires, cancéreux, se coudoient dans une fraternelle misère.

Presque tous sont là sous la rubrique « impotents définitifs » et passent leurs jours dans la plus complète oisiveté ; d'autres, catalogués travaux légers, font un travail si léger qu'on peut l'affirmer presque inexistant.



Un forçat passe dans la rue, traînant une charrette.

Le plus fort ouvrage qui soit accompli dans cette succursale de l'enfer, c'est le tressage des chapeaux de paille qui servent aux condamnés à abriter leur tête des ardeurs du soleil.

Ils sont confectionnés entièrement avec des lianes, et c'est un brin de fibre qui sert à les coudre.

Tous ces malades, ces infirmes, le sont bien authentiquement, et pourtant ils accomplissent des prouesses qu'on ne saurait soupçonner d'eux. Le chef de camp peut toujours faire l'appel inopinément, il est assuré qu'un tiers au moins de ses administrés est absent.

Oh ! pas pour longtemps.

Ils reviennent un à un, à l'heure de la soupe, et c'est toujours la même comédie.

— Doù venez-vous ?

— Chef, j'étais allé me baigner à la crique.

— Et vous ?

— Moi, chef, je suis allé laver du linge.

— Vous savez pourtant qu'il est défendu de sortir du camp ; vous êtes impotents et vous retrouvez vos jambes pour aller en brousse.

— Moi ? Oh ! non, chef ! Vous faites erreur, vous savez bien que je puis à peine me traîner, proteste le délinquant, tandis qu'un mince sourire narquois se dessine aux plis de ses lèvres.

— C'est bien, fichez-moi le camp, intime le chef d'un ton bourru, je sais ce que je sais.

C'est à n'y pas croire, mais c'est l'exacte vérité : tous ces hommes qui tiennent à peine debout, sortis du camp, retrouvent qui des forces, qui des jambes pour vaquer à leurs petites affaires.

Et les affaires de brousse ce sont des affaires peu ordinaires.

La chasse aux papillons, c'est une des grandes préoccupations des hommes du



Les forçats qui s'évadent sont exposés souvent dans la brousse à être la proie de bêtes fauves. (Composition de S. Glatzer.)

Nouveau Camp. La brousse est pleine de ces insectes, aux ailes merveilleusement colorées. A Saint-Laurent, certaines espèces s'achètent couramment de quatre à six francs. Quelle aubaine pour ces misérables ! Un bout de fil de fer enroulé sur un long bâton et un morceau de moustiquaire, voilà les chasseurs à la besogne.

Pour ce travail-là, les boiteux courent, les aveugles volent, les pulmonaires retrouvent le souffle !

Une fois rentrés, il serait superflu de leur demander le plus petit travail ; ils en sont incapables.

Le produit de la chasse soigneusement caché est expédié par un homme sûr, qui rapporte la recette en prélevant, bien entendu, un tant pour cent comme fruit de sa complicité. Cet argent-là servira un beau jour à acheter une pirogue et à tenter l'évasion, rêve de toutes les nuits.

D'autres parmi les plus ingambes s'en vont en forêt chercher du balata. Cet arbre laisse couler un suc lorsqu'on fait une entaille dans le tronc. Ce suc c'est du caoutchouc.

Ce produit, en Guyane même, a valu jusqu'à vingt francs le kilogramme, et certains transportés faisaient de belles recettes.

L'affaire du porte-clefs Betsakis.

Quelquefois, ces affaires de trafic tournent à la tragédie : c'est qu'au bagne, les comptes se règlent souvent d'une façon rapide et définitive.

Certains porte-clefs du Nouveau Camp achetaient aux détenus les produits de leur chasse et venaient les revendre à Saint-Laurent.

Cela leur était d'autant plus facile que, plusieurs fois par semaine, ils descendaient en ville par les poussettes, chargés de faire le ravitaillement du camp.

L'un d'eux, un nommé Betsakis, un Grec condamné par le Conseil de guerre de Salonique, commis un crime horrible et qui prouve une fois de plus combien l'esprit de tels individus est détraqué : celui-ci était à deux mois de sa libération ; aujourd'hui, il doit être dans les cachots de la réclusion cellulaire.

Un dimanche matin, le bruit se répandit dans Saint-Laurent qu'un porte-clefs de Charvein venait d'assassiner un chef de bureau de l'administration.

La chose ainsi présentée n'était point exacte : c'était le domestique d'un chef de bureau qui venait d'être assassiné à coups de sabre d'abatis par le porte-clefs Betsakis.

Celui-ci, arrivé de bon matin à Saint-Laurent, s'était rendu aussitôt aux bureaux du camp remettre le courrier de Charvein dont il était porteur. Sa mission accomplie, il s'en alla au village chez divers commerçants, puis revint près des cultures, où se tiennent les conducteurs de lorries en attendant le départ. Rien, dans son attitude, ne pouvait faire prévoir le crime qu'il allait commettre ; il n'était ni ivre, ni agité.

Betsakis partit d'un pas tranquille vers le quartier officiel où sont les demeures des fonctionnaires.

Peu après, l'on entendait de déchirants appels partant de la maison d'un chef de bureau.

Plusieurs personnes se précipitèrent et, dans une chambre, se trouvèrent en présence d'un horrible spectacle. Betsakis, armé d'un sabre d'abatis, après avoir fendu le crâne de sa victime, s'était acharné sur elle, et si fort qu'un bras était presque complètement tranché.

Voyant qu'il était inutile de résister, il jeta son sabre à terre et se laissa docilement emmener aux prisons du camp. Le relégué, transporté d'urgence à l'hôpital, y mourut en arrivant. Le sabre d'abatis qui avait servi à Betsakis pour commettre son crime fut mis sous scellé. Rien qu'à considérer cette arme, on voyait tout de suite l'acharnement que l'assassin avait mis pour frapper sa victime.

La lame d'acier, pleine de sang et de cheveux, avait été tordue sous la violence du coup en pénétrant dans le crâne ! Pendant la prévention, Betsakis ne cessait de réclamer, et pour un peu il aurait dit : « C'est moi la victime ! »

— Le relégué, disait-il, m'avait acheté des papillons et m'avait promis de me payer plus tard. Chaque fois que je lui réclamais mon argent, il me remettait au lendemain. En fin de compte, tout ça ne serait pas arrivé s'il m'avait payé !

Et il lui paraissait tout naturel d'avoir massacré un homme pour une dette de minime importance. Sincèrement, il pensait que les torts n'étaient point de son côté.

Quelques types.

Le Nouveau Camp compte parmi ses pensionnaires des hommes qui se livrent à une occupation rémunératrice et peu fatigante : ce sont les fabricants de tapis.

Il en est qui, dans ce genre de travail, témoignent de beaucoup de goût, en même temps que d'une grande habileté. Avec des fils d'alouès, ils confectionnent des services à thé, des sacs à main, des tapis de table, des dessus de lits. Toute cette camelote se vend un bon prix à l'arrivée des paquebots.

Si ces hommes se bornaient à ces industries, il n'y aurait encore que demi-mal, mais l'appétit vient en mangeant, et quel-

ques-uns d'entre eux avaient entrepris un commerce moins fatigant et plus lucratif : ils ravitaillaient les évadés dans la brousse.

Nous avons dit par quels dangers, à quels tourments sont exposés les hommes qui vont demander à la forêt un abri dans leur fuite.

Bien souvent, poussés par la faim, ils allaient se faire prendre dans un poste où ils essayaient de voler un morceau de pain. Un débrouillard, dont l'exemple fut bientôt suivi, se dit qu'il y avait là quelque chose à faire.

Il commença par acheter les rations de pain aux malades, se fit apporter du chocolat, du tabac, des conserves de Saint-Laurent, et partit faire un tour dans la brousse à la recherche de clients.

C'était bien rare que sur un tracé il ne rencontrât point quelque voyageur en quête de vivres, et alors on traitait l'affaire, on prenait rendez-vous, et le commerçant apportait ses denrées à l'endroit convenu.

D'autres faisaient mieux encore et avaient entrepris un négoce de plus grande envergure.

Disposant d'un peu d'argent, ils allaient aux évadés le balata que ceux-ci récoltaient en brousse et ne manquaient pas d'adresser l'homme muni d'argent à leur collègue vendeur de vivres.

C'était faire d'une pierre deux coups, et tout le monde y trouvait son compte.

Au train dont allaient les choses, le Nouveau Camp ou plutôt la brousse environnante était devenue un véritable campement d'évadés.

Ils étaient assurés de trouver là tout ce qu'il leur fallait et lors d'une évasion qui se produisit aux îles du Salut et fit quelque bruit, on eut la preuve certaine que les transportés avaient des accointances dans ces parages. D'ailleurs, l'un des évadés se fit cueillir à bout de forces, près du camp de Charvein, alors qu'il cherchait à prendre la route du Nouveau Camp.

Quoi qu'il en soit, il n'en est pas moins vrai que l'existence de ces hommes est affreuse. Voués à une mort certaine, ils traînent lamentablement les derniers jours d'une vie rendue sans cesse plus douloureuse par le spectacle de l'agonie et de la mort de leurs camarades.

Il n'est pas de séance de tribunal maritime où il n'y ait pas d'affaire d'évasion du Nouveau Camp. Un nommé Cordet comparait dernièrement devant le tribunal. Cet homme, amputé de la jambe gauche, était parti en brousse avec sa jambe de bois !

Le président ne manqua pas de s'en étonner.

— Comment avez-vous pu faire le trajet jusqu'à Saint-Laurent avec un pilon ?

— Monsieur le Président, je ne voulais pas rester là-bas. J'en avais assez de voir mourir les autres, et je voulais m'éviter pareil sort. Qu'on me mette où on voudra, j'accomplirai ma peine, mais si on me renvoie là-bas, je recommencerais à partir.

Il n'était pas possible de condamner cet homme.

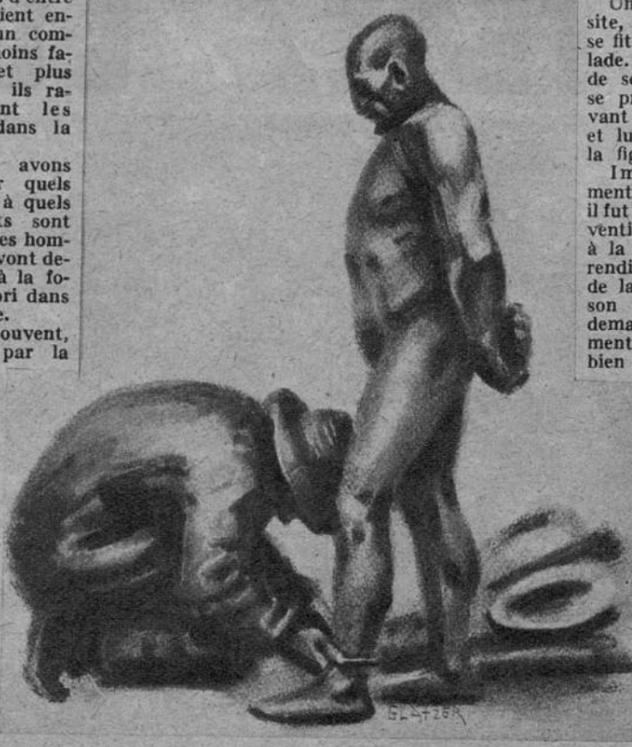
Tous les quinze jours, la Commission disciplinaire se réunit au Nouveau Camp. On peut dire que les punitions infligées là ne le sont que pour le principe ; combien de fois le président, après avoir prononcé une punition de cellule, ne disait-il pas au chef de camp : « Laissez-le dehors ; ça sera marqué à son livret, ce sera bien suffisant. »

D'autres fois, c'est un paralitique perché sur deux béquilles et tenu aux épaules qui franchit la porte, ou encore un être presque aveugle. Peut-il y avoir des sanctions contre des hommes en pareil état ?

Dans la cour, toutes les misères s'étaient au grand soleil.

Voici Mohamed ben Allal qui fait sa promenade, c'est un Marocain dont la colonne vertébrale forme un angle aigu, tandis que ses joues d'un rose inquiétant dénotent une tuberculose en pleine évolution. Il passa récemment au tribunal pour une affaire qui eut été très grave pour tout autre que lui.

Le médecin-major de la transportation s'était intéressé à lui ; en raison de sa déviation de la colonne vertébrale, il lui avait fait donner un hamac.



Porte-clefs essayant une « manille » à un forçat. (Composition de S. Glatzer.)

Un jour de visite, Mohamed se fit porter malade. A l'appel de son nom, il se présenta devant le docteur et lui cracha à la figure.

Immédiatement incarcéré, il fut mis en prévention. Une fois à la boîte, il se rendit compte de la gravité de son acte et se demanda comment il pourrait bien faire pour s'en tirer ; ce qui ne laissait pas de l'inquiéter, c'est qu'il avait entendu parler de réclusion cellulaire et se souciait fort peu d'aller habiter les locaux de l'île Saint-Joseph.

Bref, il ne trou-

va rien de mieux que de simuler la folie. Quand il monta à l'instruction, lui qui parlait le français suffisamment pour se faire comprendre, semblait en avoir oublié le moindre rudiment. Il se lançait dans d'interminables discours dans la langue de son pays, roulait des yeux effarés, terminait inévitablement en levant les mains en l'air tout en jurant « akarbi » à en perdre le souffle.

Le jour où il comparut devant le tribunal, il continua sa comédie, se présentant à la barre avec l'attitude honteuse du chien qui vient d'être battu. A toutes les questions que lui posait le président, il plaçait la main sur son cœur, hochait la tête, roulait des yeux effarés et terminait sur un serment ponctué d'un solennel « akarbi ». Il fut impossible d'en tirer autre chose.

Le tribunal l'acquitta. Il est bon d'ajouter que le docteur outragé avait demandé lui-même avant son départ en France que nulle peine ne fût infligée à ce déchet d'humanité.

Quand on annonça à Mohamed ben Allal son acquittement, il comprit subitement le français. Il n'était plus question de réclusion !

Il reprit tout seul, avec force gesticulations, le chemin de sa cellule, multipliant les salutations à tous ceux qu'il rencontrait.

Au milieu de la cour, un petit bossu aux yeux de rat dévisage les visiteurs les mains dans les poches ; c'est le fameux Guillemot.

Celui-là jouit d'une fâcheuse réputation aussi bien près du personnel que parmi ses congénères. Méchant, voleur, et naturellement « bourricot » quand c'est son intérêt, il a toutes les qualités. Il fut longtemps garçon de famille à Saint-Laurent, mais tous ses employeurs, les uns après les autres, se débarrassaient de lui. Très bien doué, possédant son brevet supérieur, il ne sait se servir de son intelligence que pour mal faire.

Près de la cabane où se tient la commission disciplinaire, un petit homme au regard faux derrière ses lunettes se chauffe au soleil. C'est Donnain.

Il remplit là l'office de scribe ; il est à croire que dans cette place là, comme à Saint-Laurent, il met à profit ses talents d'observateur.

« Ces gens-là, disait un condamné qui connaît bien son bagne — c'est Dieu donné que nous voulons dire —, il n'y a rien à faire d'eux. Ils ont des caractères « en pente » et ne savent que tromper. Ils sont aussi nuisibles pour ceux qu'ils dénoncent que pour ceux qui les emploient. » Et il y a dans ces paroles une grande part de vérité.

L'envoi au Nouveau Camp est, au fond, assez redouté des transportés ; pour eux, c'est l'antichambre de la mort. Un homme bien portant ne saurait faire autrement que de devenir malade en un tel milieu ; que doit-il advenir de ceux qui y viennent déjà atteints ?

Et tous ceux qui peuvent le faire évitent soigneusement d'y être envoyés. Il y a au pénitencier des hommes usés par l'âge qui font de petits travaux : des manchots, des « jambes de bois » qui travaillent pour ne pas partir à ce qu'ils appellent le camp de la mort.

Au camp central, le planton est un manchot, le dénommé Chaperon. C'est une crâpe accomplie et qui possède tous les vices, mais il a aussi des qualités. Bien qu'il lui manque un bras, il sait tout faire. Avec des morceaux de vareuses et des débris de balata, il confectionne des souliers, la réparation des parapluies n'a pas de secrets pour lui, et surtout, chose infiniment ap-

préciée des surveillants des bureaux, c'est un pêcheur endurci. Il fabrique lui-même des nasses qu'il va poser et retirer dans le Maroni d'une marée pour l'autre. Grâce à tous ces talents, il occupe dans l'estime de certains de ses chefs une place un peu trop grande et surtout un peu trop près de leurs oreilles. Chaperon est sourd, mais incurablement sourd ; seulement, dès qu'une conversation à voix basse a lieu dans un bureau, ô miracle, le sourd entend et son oreille collée aux persiennes ne perd pas une syllabe des paroles échangées. Au moment propice, il saura les remplacer et, ce qui est pire, trouvera un chef pour l'écouter et tenir compte de ses propos...

Au bagne, plus qu'en aucun autre endroit, les murs ont des oreilles, voire même des oreilles de sourds qui sont les plus délicates.

Un vieux Breton, le nommé Gallais, fit aussi tous ses efforts pour éviter le Nouveau Camp. Celui-là était un ancêtre de la transportation et comptait trente années de bagne. Il s'était toujours assez bien conduit ; mais sans famille, illettré, personne ne s'étant jamais intéressé à lui, il était resté dans la maison sans jamais voir venir une grâce.

Il en avait pris son parti et, pour oublier, il buvait ; seulement, il n'oubliait jamais de boire.

Longtemps, on le garda comme planton dans les bureaux ; mais il avait fini par se rendre impossible. Quand il avait incurgité sa ration de tafia, il « rouspétait » avec virulence et eût envoyé promener le gouverneur lui-même. Finalement, on s'en débarrassa en l'envoyant aux Hattes.

C'est là qu'autrefois on envoyait infirmes et malades. Lorsque ce camp fut déclaré de sa destination première, il fut remplacé par le Nouveau Camp. Néanmoins,

on y laissa une vingtaine de vieux transportés hors de service sous la garde de deux surveillants. Ce poste est situé tout à l'embouchure du Maroni, à son confluent avec la Mana ; il a pour mission de signaler à Saint-Laurent les navires qui s'engagent dans le fleuve.

Gallais fut placé là comme gardien de sémaphore ; le plus clair de son temps se passait à ne rien faire ou à pêcher sur le banc de sable qui borde le pénitencier.

Comme beaucoup d'autres, il ne sut pas profiter de sa tranquillité et se lança dans les entreprises. La nuit, les rives du fleuve, qui paraissent complètement désertes le jour, s'animent d'une vie singulière. Des voyageurs, qui aiment l'ombre et le mystère, fréquentent les tracés. Parfois une pirogue menée par un conducteur au coup de pagaie discret et silencieux, telle ment que l'on croirait qu'il rame dans l'huile, s'arrête au long de la berge ; des hommes descendent, d'autres embarquent, tout cela sans un mot. Les uns disparaissent dans l'ombre propice de la forêt les autres dans la brume du fleuve.

Gallais fut placé là comme gardien de sémaphore ; le plus clair de son temps se passait à ne rien faire ou à pêcher sur le banc de sable qui borde le pénitencier.

Comme beaucoup d'autres, il ne sut pas profiter de sa tranquillité et se lança dans les entreprises. La nuit, les rives du fleuve, qui paraissent complètement désertes le jour, s'animent d'une vie singulière. Des voyageurs, qui aiment l'ombre et le mystère, fréquentent les tracés. Parfois une pirogue menée par un conducteur au coup de pagaie discret et silencieux, telle ment que l'on croirait qu'il rame dans l'huile, s'arrête au long de la berge ; des hommes descendent, d'autres embarquent, tout cela sans un mot. Les uns disparaissent dans l'ombre propice de la forêt les autres dans la brume du fleuve.

Gallais fut placé là comme gardien de sémaphore ; le plus clair de son temps se passait à ne rien faire ou à pêcher sur le banc de sable qui borde le pénitencier.

Gallais fut placé là comme gardien de sémaphore ; le plus clair de son temps se passait à ne rien faire ou à pêcher sur le banc de sable qui borde le pénitencier.

Gallais fut placé là comme gardien de sémaphore ; le plus clair de son temps se passait à ne rien faire ou à pêcher sur le banc de sable qui borde le pénitencier.

Gallais fut placé là comme gardien de sémaphore ; le plus clair de son temps se passait à ne rien faire ou à pêcher sur le banc de sable qui borde le pénitencier.

Gallais fut placé là comme gardien de sémaphore ; le plus clair de son temps se passait à ne rien faire ou à pêcher sur le banc de sable qui borde le pénitencier.

(A suivre.) JEAN NORMAND.

875 000 francs de bijoux dérobés

Une dame A. Nichols, de Oklahoma, en voyage à New-York, entra dans une confiserie pour acheter des bonbons.

En ouvrant son manteau de fourrure, elle constata qu'un sachet de drap accroché avec une épingle de nourrice à la doublure du manteau avait disparu. La femme s'évanouit. Dans le sachet, il y avait pour 35 mille dollars de bijoux et de pierres précieuses (875 000 francs).

Un adroit pickpocket s'était emparé de sa fortune.

Mrs. A. Nichols a repris le chemin du retour avec désolation. Elle en a oublié de manger ses bonbons.

Bloc-Notes de la Semaine



On s'efforce de perfectionner sans cesse les différents appareils de signalisation qui réglementent la circulation des voitures. Notre photo de gauche représente les nouveaux signaux employés à Londres pour indiquer aux automobiles qu'ils doivent marcher « Dead Slow » (au pas). Celle de droite, prise à Philadelphie, montre le nouveau dispositif des signaux lumineux. (I. G. P. et W. W.)



En son temps, nous avons fait savoir à nos lecteurs que Daisy de Voe, secrétaire de Clara Bow, avait été condamnée à dix-huit mois de prison pour diffamation. Après avoir obtenu l'autorisation de prendre quelque repos, Daisy de Voe rentre de nouveau en prison pour purger sa peine. (W. W.)



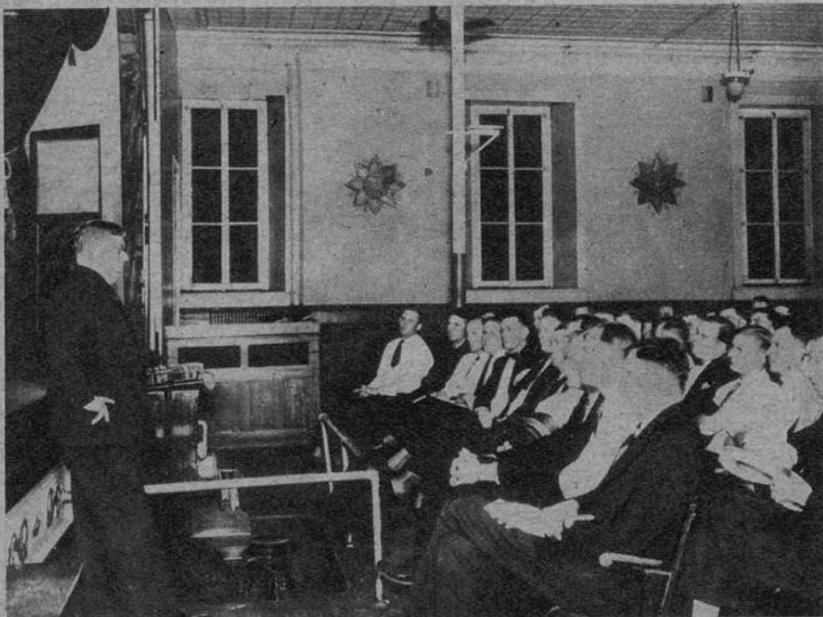
À Seranton, au cours d'une réunion tenue par les Mineurs Travailleurs Réunis, les grévistes essayèrent de pénétrer dans l'immeuble où avait lieu le congrès. Une émeute éclata vite réprimée par la police. (W. W.)



Dans une crise de folie, M^{me} Aisenon a ébouillanté, puis brûlé avec de l'acide son fils Milton, âgé de quatorze ans. En voulant lui porter secours, le père et le frère du jeune homme ont été également atteints par la démente, quoique plus légèrement. (I. G. P.)



Jules Anglade (à gauche) et Jean Cordier pratiquaient l'escroquerie aux faux effets de commerce, moyen habile de conjurer la crise économique ; mais ils viennent d'être arrêtés, après avoir commis de nombreux vols.



La prison d'Auburn, dans l'État de New-York, possède une école de gardiens. Ceux-ci suivent avec beaucoup d'intérêt les cours qui leur sont donnés par le directeur de la prison, Frank L. Christian, représenté ici à gauche. Il enseigne à ses élèves comment ils doivent garder les prisonniers, les premières mesures à employer pour réprimer, vivement et avec succès, une révolte. (I. N.)

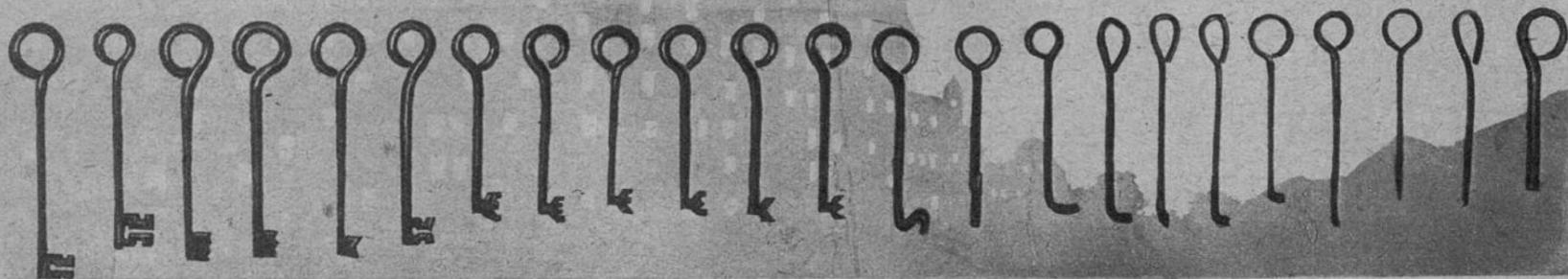


Voici comment George Brown, fameux détective anglais, se maquille pour rentrer incognito dans un club de nuit anglais. Il prétendit être une artiste de music-hall, bien connue pour son originalité. (I. G. P.)



M. Sarbach, chef de la Sûreté lyonnaise, qui a arrêté les auteurs du vol de 100 000 francs de fourrures. Il a surpris les cambrioleurs alors qu'ils essayaient de fuir en automobile. (R.)

Souvenirs d'un chasseur de rats



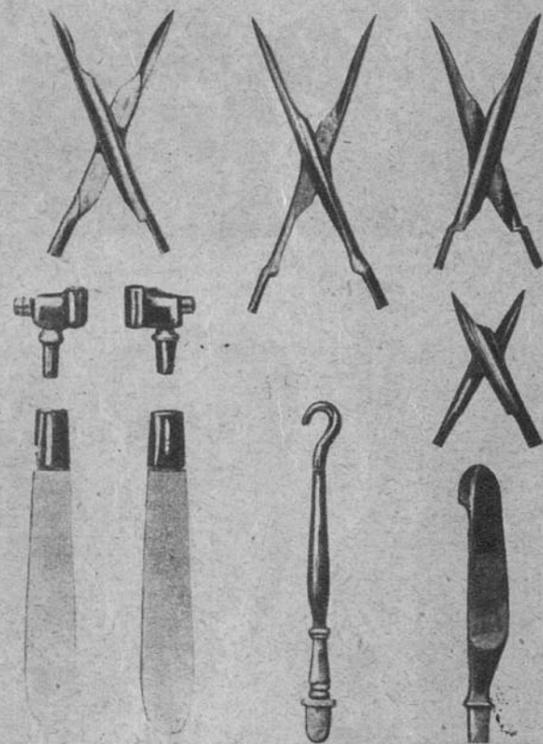
Rossignols (S. G. P.).

III

LA NAISSANCE DU OUISTITI.

Tout un petit arsenal était étalé sur la table. Il y avait là, luisant d'un éclat nacré sous la lueur douteuse de la lampe, des tire-boutons, des limes à ongles, des pinces, des tubes d'ivoire jauni comme une vieille défense d'éléphant ; il y avait aussi quelques mystérieux tubes métalliques, destinés à quelle chirurgie ?

— Les armes du rat, annonça le vieux chasseur.



Ouistitis. (S. G. P.)

« L'invention de cet attirail n'est pas fort ancienne ; un quart de siècle environ. Et nous nous souvenons bien, nous les doyens du métier, d'un temps où les voleurs de places ignoraient l'art de pénétrer la nuit dans une chambre close. Ce n'était alors que de pauvres petits artisans, déjà habiles mais sans audace. Ils rôdaient par les couloirs, le matin, à l'heure où les valets balaient, cependant que madame prend son bain. On ne se méfiait pas ; souvent des bijoux, des portefeuilles traînaient sur les tables. Qui eût osé, n'est-ce pas, voler dans la chambre, le locataire se trouvant dans le cabinet de toilette ? Eux entraient toutefois... Tenez, je me souviens d'un Américain qui, déjeunant dans le petit salon de son appartement, avait laissé sur la cheminée de la chambre à coucher son portefeuille fermé d'un élastique ; la porte de communication était entr'ouverte. Lorsqu'il rentra, son portefeuille n'avait pas changé de place, le caoutchouc non plus. C'est seulement deux heures après, se trouvant dans une boutique, qu'il s'aperçut de la disparition de son argent.

« Tout cela, en somme, n'était que mauvaises plaisanteries. Enfin Grau della Torre vint, et le premier au monde... Je suis un des rares

hommes qui aient connu Grau della Torre, écrivain, faux-monnayeur, écumeur d'hôtels ; cela ne me rend pas plus gai, car j'étais jeune au temps où, arrêté enfin, emprisonné à Badojoz, il se pendit dans sa cellule. Regardez sa photo.

Un vieux cliché, exhumé d'un tiroir, me montra, jauni par le temps, une tête de Christ au matin de la mise au tombeau, un œil fermé, l'autre ouvert et mort, la bouche béante dans un taillis de barbe ; sur la poitrine nue s'étalait un scapulaire géant, comme seuls peuvent en porter des brigands espagnols. Cette image pâlie, voilà tout ce qu'il reste de celui qui, dans le monde des rats, fait figure d'initiateur.

« Un jour — c'était dans les premières années du siècle, — un fabricant d'instruments de chirurgie voisin de la Faculté de médecine (la première maison de Paris) reçut la visite de deux messieurs d'une élégance austère. Ils se présentèrent : M. Mir, M. Velasco.

« — Nous sommes, disent-ils, prestidigitateurs et notre numéro consiste à subtiliser des balles dans le canon d'un revolver. Nous faisons charger l'arme par un spectateur, nous tirons, et... rien ne sort.

« — Ce doit être très drôle, opina le commerçant.

« — Seulement nous aurions besoin d'un instrument spécial. En voici le plan. Pouvez-vous nous le faire ?

« Le marchand examina le dessin, accepta. Il s'agissait d'une

fine pince dont les pointes, creusées d'une gorge, étaient munies d'un pas de vis. La fabrication en fut délicate ; les branches du mors étaient si minces qu'au filetage l'acier trempé se brisait. Quand la commande fut achevée, l'industriel en fut si heureux qu'il grava son nom sur la lame. Le malheureux ! Peu d'années après, on retrouvait son bel instrument dans... l'anus d'un rat d'hôtel !

— Dans?...
— C'était leur cachette... Inutile de vous préciser que M. Mir était Grau della Torre.

Ainsi naquit le ouistiti. Il y en avait plusieurs sur la table, montés en tire-boutons et en coupe-cors. Il y avait aussi quelques petits étuis cylindriques :

— Ce sont des *bastringues*. C'est là-dedans que les rats enferment le ouistiti pour le loger où vous savez. Grau della Torre en avait confié la fabrication à un commerçant très connu de la rue de Rome. Depuis, cette industrie a émigré en Allemagne, comme l'autre ; le ouistiti moderne y a d'ailleurs changé de forme ; le manche, devenu plus court, tient aussi dans l'étui d'ivoire.

— Et ces cylindres d'acier creux ?

L'inspecteur en prit un, l'introduisit du dehors dans la serrure et, faisant tourner l'extrémité de la clef, ouvrit sans bruit la porte fermée. Puis ayant retiré la clef, il me la montra : on n'y apercevait aucune trace. Il recommença l'opération, mais avec un ouistiti : l'acier de la clef, examiné de près, attesta la marque d'une morsure. Discretion, telle est la qualité du tube ; cet instrument grossier sait se taire : c'est, quand on travaille dans la cambriole, la première des vertus. Avec cela robuste et simple, il ne lui manque que l'élégance pour être un chef-d'œuvre d'outil. Tout de même, s'il m'arrivait d'ouvrir boutique de rat d'hôtel, je l'adopterais.

A moins que, me méfiant des instruments les plus petits et des cachettes les plus secrètes, je n'adopte la méthode de l'avenir et, tel un prestidigitateur — rien dans les mains, rien dans les poches, rien nulle part, — je ne dédaigne les portes, toujours traitresses, pour m'attaquer aux fenêtres dont on ne se méfie point.

IV

LE RONGEUR DEVIENT CHIMPANZÉ.

« Il n'y a que quelques semaines, on arrêtait à Paris Dahé Akhroun, de Mascara. Akhroun, se méfiant des hasards des couloirs d'hôtel, craignant l'emploi du ouistiti, qui laisse des traces, entra par les fenêtres chez ses victimes. Il arrivait par une nuit bien noire, quittait ses souliers au pied du mur, agrippait une corniche, embrassait une gouttière et, hop ! partait ainsi à la conquête des étages. Il pouvait aller jusqu'à quatre et s'empara par ce moyen, en moins d'un an, d'une huitaine de millions... dont les recéleurs s'enrichirent.

— Si je connais Dahé Akhroun ? Sans doute.

— C'est un as.

— Bah ! Un bon virtuose, plutôt. D'ailleurs n'exagérons rien ; il est plus facile que vous ne le pensez d'escalader une façade. On dirait que les hôtels ont été construits tout exprès pour les grimpeurs et, si l'on voulait aller au fond des choses, on devrait accuser de complicité les architectes. Avec toutes les saillies, toutes les moulures, les sculptures, les ornements qui transforment en escaliers les murs de tous les palaces, je vous fais le pari, moi qui suis un

profane dans ce sport, de monter jusqu'au second.

Il m'évalua d'un coup d'œil :

— Vous — vous n'êtes pas sportif, hein ? — vous iriez jusqu'au premier... Mais oui... Et sans peine...

« D'ailleurs réservez votre admiration pour les vrais artistes. Avec ses huit millions et ses quatre étages, Dahé Akhroun n'est qu'un plagiaire.

« Il a suivi une nouvelle mode, née voici très exactement trois ans.

« Le 11 juillet 1927, M^{me} de S. D..., baronne portugaise qui passait ses vacances à Royat, s'apercevait au réveil de la disparition de son collier. Quatre-vingt-trois perles, deux millions. M^{me} de S. D... logeait au huitième et, le palace où elle était descendue étant adossé à la montagne, huit étages là en valaient quinze ailleurs. On chercha, on interrogea. Nul ouistiti n'avait laissé sur la clef les traces de sa morsure ; nul voyageur suspect n'avait quitté l'hôtel. Devant ses constatations négatives, il restait une seule hypothèse :

« — Vous dormiez la fenêtre ouverte, madame la baronne ?

« — Oui, mais...

« — C'est donc Jean Ebner qui vous a volée.

« Et l'on montra à la baronne éberluée la façade de son hôtel. Cette façade est peinte en clair ; or, ici et là, sur cette belle robe, on apercevait nettement des marques sales ; des empreintes de mains, de pieds, des coups d'ongles, des frottements de genoux. Un homme avait grimpé ce mur comme nous grimperions une échelle, et l'on n'en connaissait qu'un alors qui fût capable d'un tel exploit, le jeune Autrichien Jean Ebner.

« Peu de mois avant cette prouesse, Ebner s'ignorait encore. C'est en prison qu'il se trouva, à Grasse, où il était détenu pour trois ans. Que faire en prison si l'on ne parle de l'avenir ? Ebner avait l'habitude de bavarder avec un de ses collègues, un Italien assez mystérieux qui à ce moment se faisait appeler Illario. On parlait du métier, naturellement.

« — Qu'est-ce que tu fais ? demandait Illario.

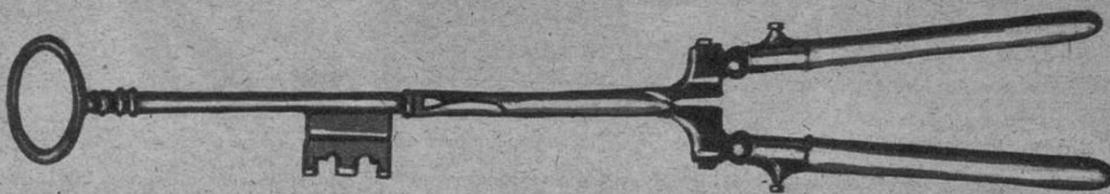
« — Je bricole, répondait Ebner.

« — A vingt ans, mon petit, il faut penser aux choses sérieuses. Tu n'as pas d'aptitude spéciale ?

« — Ma foi... si, je grimpe bien.

« — Ça colle. J'ai justement une idée ; attends que nous soyons dehors et tu verras.

« Libre, ce Mentor du vol s'attacha à former ce Télémaque de l'escalade. Sous ses ordres, Ebner s'entraîna, enlevant un étage, puis un autre. « Où ne monterais-je pas ? » s'écriait-il... en latin, car il a des lettres (il parle couramment sept langues). Vous avez vu qu'en effet, si sa carrière s'était prolongée, il ne se serait



Ouistiti en position.

arrêté qu'au toit. On eût dit que toute fenêtre ouverte l'aspirait ; et Dieu sait s'il y en a des fenêtres ouvertes dans les palaces, sur le coup de quatre heures du matin, quand l'aristocratie de la bambocha internationale cuve sa fatigue au grand air ! Cette idyllique coutume lui permit, de l'été 1926 à l'été 1928, de commettre cent cinquante cambriolages ; en quelques semaines, avant qu'on l'arrêtât à Nantes, il avait raflé cinquante millions à Royat, Vichy et Cannes au rythme de plusieurs étages par nuit.

— Et vous l'avez « fait » tout de même ?

— Au moment où il essayait d'engager au mont-de-piété une des perles de la baronne. On pince presque toujours les rats au moment où ils viennent vendre.

• Ebner a récolté vingt ans de travaux. Les fera-t-il ? Ce n'est pas sûr. Un homme qui traite les murs par dessous la jambe... Chaque jour, dans sa cellule, il consacre méthodiquement deux heures à la culture physique, et depuis son arrestation il a déjà failli s'évader deux fois. A Clermont, en pleine audience, il saute la balustrade de son box, mais se perd dans les couloirs. A Épinal, il se sauve du cabinet du juge d'instruction ; c'est le surlendemain seulement qu'on le réprime près de Gérardmer : il avait le temps de voler une casquette, de cambrioler une gare et une église.

Devant la pile de dossiers verts, si sages et bourrés pourtant d'aventures, nous songions à l'extraordinaire film que, tant de fois, au péril de sa vie, joua pour lui seul Ebner. Nous suivions en pensée la petite tache mouvante de son corps agrippé au haut d'une façade, dans le silence menaçant de la nuit, et nous admirions, sans nous le dire, qu'un homme doué pour conquérir la vie ait préféré s'y glisser sournoisement.

— Au fait, combien sont-ils les « beaux gars » de la force d'Ebner, d'Ochoa, de Fernandez ?

— Une vingtaine en Europe, pas plus.

— Quelques femmes ?

— Non. La souris est un mythe, depuis la disparition déjà vieille de la comtesse de Monteil.

— Et qui viennent d'où ?

— D'un peu partout. L'Espagne jadis était la grande ratière ; la voici détrônée. La Pologne, l'Autriche, l'Algérie surtout lui font une heureuse concurrence. Internationaux par leurs terrains de chasse, les rats le deviennent par leur origine.

Mais n'est-ce pas la mode aujourd'hui de se dire citoyen du monde ? Les rats, qui le sont réellement, montent en somme la voie de l'avenir.

(A suivre.) G. MALLET.

DES ÉCONOMIES POLICIÈRES

Le budget de la Préfecture de police est chaque année en augmentation de quelques millions. On crée chaque jour des postes nouveaux, dans l'administration préfectorale. Et pendant ce temps le personnel actif, les inspecteurs de la Police judiciaire, sont délaissés. La gabegie est complète à la Préfecture et le mécontentement gronde chez les braves gens qui, quoique mal payés, risquent chaque jour leur vie pour défendre la société.

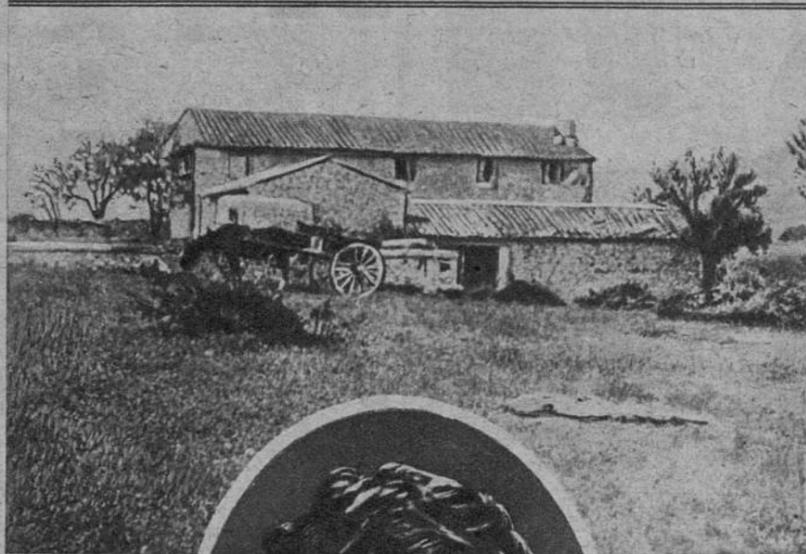
On pourrait pourtant, ce serait facile, améliorer le sort de cette catégorie de fonctionnaires déshérités et réduire d'importance le budget policier de la Ville de Paris si l'on ne maintenait pas au-dessus de la limite d'âge une partie du personnel.

Un commissaire divisionnaire à 86 000 francs mis à la retraite à l'âge prévu serait remplacé par un commissaire à 72 000 francs ; un commissaire adjoint à 72 000 francs serait remplacé par un commissaire adjoint à 60 000 francs ; un commissaire de police à 33 000 francs ; un secrétaire à 35 000 francs serait remplacé par un secrétaire à 13 600 francs.

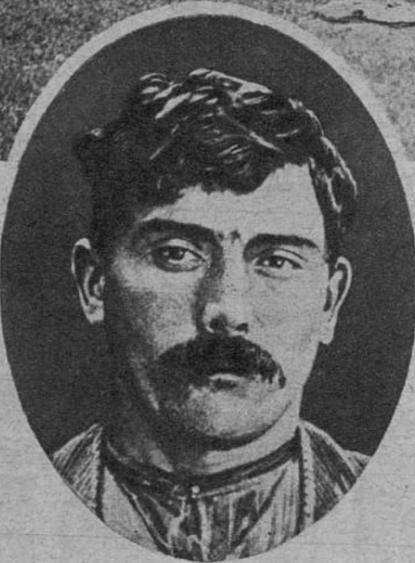
Soit, sur une dépense annuelle actuelle de 253 000 francs une dépense annuelle normale de 178 000 francs et une économie de 74 000 francs pour une seule mise à la retraite. Et une possibilité d'avancement pour ceux qui piétinent et sont gagnés par le découragement. D'où pourrait être obtenu un meilleur rendement du personnel ainsi qu'un rajeunissement utile des cadres.

D'autre part, à quoi riment toutes ces brochures éditées à grands frais pour éduquer les conducteurs d'automobiles. Il est surprenant que M. Chiappe, qui par ailleurs a toujours montré tant de sollicitude pour son personnel, n'ait pas été frappé par cet état de choses et n'y ait pas remédié. Nous ne doutons pas qu'il suffira de le lui signaler pour qu'il prenne les mesures nécessaires.

LES CRIMES DE CAMPAGNE



C'est dans un champ de luzerne, voisin de la ferme, que fut retrouvé le corps d'Henri.



Paul Martin, qui tua son frère par cupidité.

— Je ne sais pas, je dis la vérité, répond imperturbablement la veuve Clémentine Sendal, paysanne rouée et cruelle que l'on accuse d'avoir assassiné sa belle-mère, pour satisfaire sa cupidité.

Elles vivaient dans une masure, surnommée le château de Bonneval, planté sur un roc surplombant le Tarn. Une haine farouche divisait les feux femmes, qui se querellaient journellement pour des raisons futiles.

Pour expliquer cette mort violente, Clémentine Sendal inventa une histoire de bandits masqués qui, d'après ses dires, avaient envahi sa demeure, en pleine nuit, pour la voler. Les malfaiteurs l'avaient ligottée, puis avaient abattu sa belle-mère d'un coup de revolver dans la tête.

Ces crimes de campagne sont de nos jours assez fréquents ; ils surprennent et étonnent le public et la justice par leurs côtés mystérieux. Leurs mobiles sont toujours les mêmes : l'intérêt. Leurs auteurs sont des parents ou des familiers qui nient comme de beaux diables, malgré les charges relevées contre eux.

Leur système de défense est d'une extrême simplicité ; de peur de se tromper, ils repoussent toutes discussions et se contentent de répéter invariablement qu'ils sont innocents. Cette tactique a souvent pour résultat de provoquer un verdict d'acquiescement, ce qui leur permet de jouir en toute quiétude du bien qu'ils ont volé.

Parmi les nombreux assassinats dont j'ai eu à m'occuper au cours de ma carrière, celui d'un paysan, nommé Henri Martin, causa une profonde émotion dans le département de Vaucluse, en 1912, en raison de ses dramatiques circonstances.

Martin Henri avait disparu de la ferme qu'il habitait avec son frère Paul, sans que ce dernier puisse fournir une indication quelconque.

Cette disparition s'expliquait d'autant moins qu'Henri était un faible d'esprit qui n'avait jamais quitté la maison paternelle.

Quinze jours plus tard, Paul Martin se décidait à aviser le maire du pays, qui manifesta des inquiétudes telles que le Parquet s'émut à son tour et chargea la gendarmerie de procéder à des recherches, qui demeurèrent négatives. Le procureur me demanda alors d'éclaircir ce mystère.

Ma visite chez Paul Martin n'eut d'autres résultats que de fortifier mon opinion, que ce fermier rusé et buté avait assassiné son frère puis l'avait fait disparaître en le jetant dans un trou quelconque.

— Henri est parti sans me prévenir, je ne sais où il est allé, me répondait inlassablement le misérable dont le regard sournois évitait le mien.

Pendant une journée entière, je l'interrogeai sans succès. J'avais constaté que la chambre occupée par le disparu était dans un état de propreté remarquable,

alors que le plus grand désordre régnait dans celle de son frère.

La couverture et le matelas du lit d'Henri avaient été lavés ; ses vêtements du dimanche étaient soigneusement rangés dans l'armoire.

Tous les détails renforçaient l'hypothèse d'un crime, qui avait eu certainement pour mobile l'intérêt.

Avant de mourir, le père avait avantagé Henri,

qui était moins apte que son frère aîné à se défendre dans la vie ; le vieux avait dit au notaire :

— Paul est jaloux et violent ; je crains que sa cupidité provoque un drame.

J'avais quitté la ferme sans avoir pu arracher un aveu à Martin qui, las de mentir, ne daignait plus me répondre.

Après mon départ, eut-il des remords, voulait-il au contraire me convaincre de son innocence par un coup de théâtre ?

Dans le courant de la nuit, il quittait son logis, après avoir adressé au maire une lettre dans laquelle il faisait connaître qu'étant soupçonné à tort d'être un criminel, il allait se suicider, en se jetant du haut du Rocher du Cire, qui surplombe un précipice d'une grande profondeur.

Ce rocher était situé à plus de vingt kilomètres de Sault, dans un lieu sauvage ; en toute hâte, je m'y rendis en compagnie du maire, de mes inspecteurs et de gendarmes.

Ne trouvant Martin ni sur le rocher, ni au fond du précipice, nous allions repartir lorsqu'un vieux pâtre me fit remarquer que deux plates-formes se trouvaient sur le flanc de ce rocher.

— Il est difficile d'y descendre, m'affirma le vieillard, surtout sur la seconde qui se trouve à vingt mètres du faite, peut-être que l'homme que vous cherchez s'y est caché pour y attendre la nuit.

Le vieux avait raison, Martin avait réussi à descendre sur la seconde plate-forme ; il était allongé tout au bord du précipice ; il n'avait pas eu le courage de se détruire.

Dès qu'il aperçut le pâtre qui prudemment descendait vers lui, il lui cria :

— Ne t'approche pas de moi où je t'entraîne dans le trou.

La situation était angoissante, je ne pouvais laisser Martin dans une position aussi critique ; d'autre part, en essayant de l'atteindre, je risquais de provoquer son suicide.

J'essayai de parlementer avec lui.

— Ton frère est retrouvé, rentre avec nous à Sault.

Aucune réponse ne parvint, Martin savait à quoi s'en tenir et ne tenait pas à reprendre contact avec moi.

Il fallait agir autrement, faire le vide autour de lui pour lui laisser croire que nous l'abandonnions à son triste sort.

— Rentrons, crier-je aux gendarmes ; laissons cet imbécile où il est.

A la nuit tombante, sous prétexte de le ravitailler, le pâtre réussit à l'attirer sur la première plate-forme, où je pus enfin m'assurer de sa personne.

Cette manœuvre ne s'était pas effectuée sans risques ; un faux mouvement pouvait tout compromettre ; en cas de lutte, nous risquions tous notre vie, cette plate-forme n'ayant que quelques mètres de large.

Enfin tout se passa bien, Martin solidement ligotté fut hissé sur le rocher et conduit dans l'auto qui nous avait amenés.

Je décidai de l'arrêter pour mettre fin à une comédie qui n'avait que trop duré. Le lendemain, j'explorai la ferme et ses environs.

Les voisins étaient des gens peu loquaces, qui se tenaient sur une prudente réserve ; je ne pouvais guère compter sur leur témoignage pour établir la culpabilité du fermier.

Avant tout, il me fallait retrouver Henri, mort ou vif.

— Dans le pays, il y a des gouffres insondables, m'avait dit le maire, si Martin a tué son frère, c'est dans l'un de ces gouffres qu'il a dû précipiter le cadavre, vous ne trouverez rien, je vous l'assure.

Cette hypothèse n'était pas de nature à m'encourager ; quoique cela, je cherchais pendant des jours le disparu.

J'avais visité minutieusement la ferme, sondé les murs, creusé le sol de l'écurie et de la grange.

Sous une charbonnière, je trouvai une hache ensanglantée, au fer de laquelle adhéraient quelques cheveux blonds, qui devaient être ceux d'Henri. C'était un premier résultat.

Le lendemain, j'attaquai un champ de luzerne, voisin de la ferme ; après un laborieux travail, qui avait usé les meilleures volontés, je découvrais enfin le cadavre d'Henri, sous un mètre de terre.

La partie supérieure du corps était enfermée dans un sac à charbon.

L'assassin avait tué son frère d'un coup de hache sur le crâne ; il avait ensuite traîné le corps près de la cheminée de la cuisine pour le brûler.

Cette macabre besogne demandant trop de temps, il avait étouffé les flammes et avait décidé d'enfouir le cadavre.

Martin avait choisi un endroit où, quelques années avant, son père avait enterré un cheval, duquel il ne restait qu'une partie du squelette.

Après avoir enlevé les os, il avait mis le corps d'Henri, qu'il avait recouvert de terre, sur laquelle il avait replacé les restes du cheval.

Cette ruse avait failli le sauver ; dès que j'eus donné l'ordre de creuser à cet endroit, un voisin me déclara que c'était inutile.

— On a enfoui ici une bête crevée, il faut chercher ailleurs.

Prenant moi-même une pioche, je commençai le trou qui devait me livrer le mot de l'énigme.

Je pensais que cette découverte allait amener Martin à faire des aveux. Laisant le cadavre à sa place, j'avisai le Parquet de Carpentras, afin que l'assassin fût ramené sur les lieux ; aux fins de confrontation.

La brute humaine qui arriva, entre deux gendarmes m'infligea un cruel démenti.

La vue de celui qu'il avait tué et brûlé n'eut pas le don de l'émuouvoir ; il contempla froidement les restes de son malheureux frère puis essaya de s'éloigner, sans vouloir dire quoi que ce soit.

Comme nous insistions tous, il s'exclama :

— Tuez-moi si vous voulez, ce n'est pas moi le coupable.

— Si tu es innocent, embrasse ton frère, lui dis-je en le poussant vers le trou.

L'homme se cabra, les gendarmes durent l'entraîner vers la voiture.

A l'instruction, aux assises, Martin nia tout en bloc.

— J'aimais mon frère, je n'avais aucune raison de le tuer, que la police cherche le vrai coupable.

L'avocat général demanda la peine de mort ; le jury le condamna à vingt ans de travaux forcés.

Martin quitta son box, sans un mot de gratitude pour son défenseur qui lui avait sauvé la tête, sans un geste de regret pour celui qu'il avait martyrisé, même dans la mort.

RENÉ MÉTÉNIER,
Ancien chef de Sûreté.

MESSIEURS ROCH ET CALCRAFT

En 1874, l'exécuteur des hautes œuvres, en France, se nommait M. Roch.

Contrairement à ce que laisse supposer son nom, M. de Paris était, paraît-il, en dehors de ses occupations, l'homme le plus doux du monde, aimable, obligeant à l'excès.

A condition, évidemment, de ne pas entrer en relations avec lui à propos de choses qui le mettaient dans l'obligation de vous traiter en client.

Et M. de Paris ne différait pas sur ce point du vieux Calcrafft, son confrère de Londres à l'époque. Un excellent homme, dont le temps se partageait entre la culture des tulipes et la pendaison des criminels.

Calcrafft était un philosophe. Comme quelqu'un lui demandait un jour :

— Vous avez dû tuer bien du monde ?

— Moi ? je n'ai jamais tué personne ! répondit-il. Les gens que j'exécute se tuent eux-mêmes par leurs déréglés. Quand j'ai rempli mon office, je n'en garde pas le souvenir. C'est une bouffée de fumée qui sort de ma pipe et qu'emporte le vent !



Les compagnies d'assurances sont souvent victimes d'audacieux filous. (W. W.)

Jamais les compagnies d'assurances n'ont été aussi souvent volées que depuis la guerre.

La paresse aidant, le chômeur s'en mêlant aussi, comme on ne s'embarrasse plus de tous les scrupules d'autrefois, bon nombre de citoyens qui, tel certain humoriste, ont perdu tout sens moral au cours d'un embouteillage, deviennent des resquilleurs — l'expression est à la mode — pour qui tous les moyens de gagner de l'argent sans travailler honnêtement sont bons.

Certes, d'aucuns s'étonneront d'apprendre qu'on roule presque aussi facilement aujourd'hui une compagnie d'assurances qu'un brave homme peu habitué à voir plus loin que le bout de son nez.

Les compagnies d'assurances, on nous l'a dit et répété, nous le savons aussi par expérience, sont en effet des personnalités qui « la connaissent dans tous les coins » et qui vous « possèdent » bien plus souvent qu'on ne les « a ».

Eh bien, si, de l'avis général, les compagnies d'assurances discutent, plaident, cherchent la petite bête et parviennent, et encore quand nous savons nous défendre, à ne payer que le minimum en cas d'accident, de maladie ou de mort, il faut reconnaître que la contre-partie joue depuis quelques années avec quelque succès aussi.

Oui, la compagnie d'assurances n'a pas continuellement la partie belle, et l'on trouve toujours un assuré retors pour venger un autre assuré trop naïf ou bon enfant.

La fraude de tous les jours.

Et cela commence par la filouterie — car ce n'est pas autre chose — au parapluie brûlé.

Ce parapluie peut être d'ailleurs un tapis, une robe, une banquette d'auto ou une tapisserie dont on « sinistre » une partie volontairement pour obtenir le remplacement du tout.

On a accoutumé de dire :

— Les compagnies ? Mais elles sont très heureuses quand on leur demande de payer pour le remplacement d'un objet de petite valeur.

Si elles sont heureuses ? Elles adorent ça, mais à la façon des anguilles qui aiment à être écorchées vives.

C'est tout de même une mauvaise excuse et qui justifie bien mal une action peu délicate... pour ne pas dire plus.

Mais ces profiteurs au petit pied, s'ils sont légion, n'inquiètent pas outre mesure les compagnies d'assurances. Elles ont d'autres tracas quand les assurés sans scrupules passés maîtres en l'art de voler une compagnie leur jouent un de leurs tours.

L'empoisonneur Girard.

Rappelons pour mémoire l'affaire de cet agent d'assurances qui empoisonnait ses clients après les avoir assurés sur la vie à son profit.

L'ART DE TROMPER LES COMPAGNIES D'ASSURANCES

Son pansement fait, ce brave ouvrier songe avec un certain plaisir qu'il va chômer pendant quelques jours, aux frais de l'assurance. (W. W.)



Tous les accidentés ne cherchent pas à truquer, et il faut toute la science du médecin pour discerner les vrais blessés des faux. (W. W.)



Les médecins des cliniques spéciales d'accidents de travail ont fort à faire pour se défendre contre les dissimulateurs. (W. W.)



Aidé de sa femme, née Drouhin, et de sa maîtresse, nommée Douétan, Girard — c'était notre empoisonneur — réussit par ce système ingénieux à toucher des primes fort élevées... jusqu'au jour où les compagnies s'étonnèrent de la « chance » de leur agent.

Une enquête discrète fut ouverte, aux doutes succédèrent des certitudes, on porta plainte, Girard se vit mettre la main au collet, en août 1918, et le jury l'envoya terminer ses tristes jours au bagne... où il n'assure plus personne.

Le vol à l'assurance-vie est pourtant assez rare. C'est un jeu dangereux et qu'on ne peut prolonger indéfiniment. Les compagnies, quand un assuré touche trop de primes de ce genre, finissent par s'étonner, et l'on sait vite si le client suspect n'a pas déjà joué la même comédie — une comédie dramatique — chez d'autres assureurs.

Le scandale des médecins marrons.

Une façon plus fréquente de voler les compagnies — bien que les délinquants de cet autre genre d'escroquerie soient moins nombreux depuis quelques mois — est celle qui conduit sur la paille humide des cachots (bien qu'elle n'existe plus) ces hommes de science à la conscience élastique qu'on appelle les médecins marrons.

Ces médecins, qui généralement n'ont pas réussi par des moyens honnêtes à se constituer une clientèle suffisante à leurs besoins, attirent chez eux les accidentés du travail qu'ils soignent avec un art tout particulier.

Cet art consiste à faire durer une blessure pour empêcher une respectable somme d'honoraires.

Le blessé, quand il n'est pas lui-même une fort honnête homme, trouve finalement le jeu plaisant et s'y prête d'autant

Une accidentée vient de recevoir des soins et retourne chez elle. (W. W.)





Ce malade, après avoir fait constater « l'accident », trouve moyen de se servir quand même de la main qu'il prétend très abîmée.

plus volontiers que le médecin marron a pour lui des attentions sonantes et trébuchantes.

Et ainsi un blessé devient un faux blessé qui se fait embaucher non plus dans une usine, mais chez un médecin vivant de ce peu recommandable trafic.

Les médecins marrons ont généralement en effet des rabatteurs, qui sont bien souvent d'anciens accidentés, lesquels finalement changent d'emploi, de malade devenant infirmier-pourvoyeur.

Les médecins marrons se doublent fréquemment aussi de pharmaciens... de même couleur qui savent facturer des médicaments follement imaginaires.

La blessure volontaire.

Un autre écumeur important des compagnies d'assurances est l'ouvrier qui se blesse volontairement.

Le début pour les individus malhonnêtes de cette catégorie est presque toujours le même : l'homme a été renvoyé. Tout à l'heure, il se fera payer et on ne le reverra plus à l'atelier.

Demain, donc, il lui faudra chercher une nouvelle place, et, le chômage aidant, ce ne sera peut-être pas très facile.

Quelques jours de chômage sont donc en vue et comme les économies sont maigres — s'il y en a — l'ouvrier congédié risque fort de « se mettre la ceinture ».

Neuf fois sur dix, un camarade rencontré dans un bar où le congédié a été noyer son chagrin sur le coup de midi donne le bon conseil... qui en est un fort mauvais :

— Bien simple, vieux. Cet après-midi pour tes dernières heures à l'atelier, tu n'as qu'à te faire gratter l'avant-bras... Quoi? Tu ne comprends pas?... Ce n'est pourtant pas bien difficile... Avec un peu de papier de verre. Évidemment ça te cuira, mais si tu n'es pas un douillet...

L'ouvrier congédié est intéressé par ces paroles. Il demande d'autres explications. Douillet? Il ne l'est guère... Et puis si c'est un moyen de ne pas crever de faim.

Alors le vieux qui la connaît dans les coins pour l'avoir pratiquée lui enseigne la filouterie à la blessure volontaire.

Avec une feuille de papier de verre, on se frotte le bras jusqu'à ce que le sang coule. Rien n'importe mieux une blessure. On a eu le bras happé par une courroie de transmission, arraché par une meule, serré dans un engrenage, et le tour est joué.

Naturellement, il ne faut pas oublier, après avoir maquillé le bras, de maquiller également la manche de la salopette.

Pour éviter enfin les petits ennuis des racontars de camarades, on se frottera réellement — mais pas de trop près tout de même — à une meule qui tourne, on criera, on tournera un peu de l'œil et on se laissera conduire gentiment chez le pharmacien.

C'est fait. La compagnie d'assurances n'y peut voir que du feu. Elle versera donc la prime prévue, c'est-à-dire la moitié du salaire quotidien jusqu'à complète guérison.

La complète guérison viendra le plus tard possible. Et si vraiment l'accidenté volontaire a une barbiche dans la main, il n'hésitera pas devant de sérieuses souffrances cette fois, voire il ira jusqu'à risquer une opération, pour envenimer la plaie.

Faire durer une blessure est jeu d'enfant. On trouve toujours quelqu'un pour vous donner à ce sujet d'excellents conseils. Cette science née de la guerre — combien de faux blessés se firent évacuer de 1915 à 1918! — est connue de tous les tireurs-au-flanc militaires et civils.

Voici donc notre accidenté volontaire flanqué d'une bonne blessure qui lui permettra pendant huit ou quinze jours, plus peut-être, d'empêcher sans travailler et sans trop souffrir la moitié de son salaire habituel.

Mais la moitié ce n'est pas suffisant à qui s'est habitué à ne se priver de rien.

Cette belle blessure vaut tout de même bien le salaire complet.

Un camarade de mauvais conseil va encore intervenir pour donner satisfaction à notre fripouillard.

— La combine est bien simple, lui dit ce dernier. Tu vas chercher une autre usine où tu entreras, sans parler de ta blessure parbleu. Et là, tu rejoueras la même pièce, celle de la meule, de la courroie de transmission ou de l'engrenage. Et ce sera naturellement toujours la même blessure qui comptera.

— Mais la compagnie d'assurances? Elle n'avale pas le bouillon comme ça.

— Comprends donc!... Avant de demander à travailler dans une usine, tu l'informerai auprès des copains qui y sont déjà emba-

talité déjà obtenue. Et voilà comment cet ouvrier sans scrupules parvient à gagner plus d'argent à ne rien faire qu'à venir régulièrement à l'atelier!

L'écrasé... qui n'est pas un écrasé.

Le faux écrasé n'a pas attendu la première voiture automobile pour se lancer sous les roues d'un véhicule.

Ce genre de sport est vieux comme le monde, et en fouillant bien les œuvres des historiens grecs on trouverait certainement une ou deux histoires de piétons athéniens se précipitant sous les roues du char d'Achille dans le but de toucher une indemnité, comme accidenté de la rue.

Toujours est-il que chez nous des escrocs à l'assurance existaient déjà du temps des simples fiacres et des omnibus.

Mais aujourd'hui, avec l'automobile, on fait tout de même du meilleur travail.

Et voici comment cela se passe : Un jour, vous recevez une convocation du commissaire de police. Cela vous surprend déjà. Attendez, vous n'êtes pas au bout de vos étonnements.

Le magistrat vous reçoit avec tout le respect qu'il croit — ou ne croit pas — vous devoir et vous tient à peu près ce langage :

— Vendredi dernier, dans la soirée, vous êtes-vous rendu à la Comédie-Française?

— Parfaitement, monsieur le Commissaire. On jouait ce soir-là la *Bonne Aventure*... une pièce pleine d'esprit...

— Ça va, ça va. Il ne s'agit pas de cette bonne aventure-là, cher monsieur. J'ai une autre bonne aventure à vous rappeler. Ce soir-là donc, comme vous quittiez le théâtre et montiez dans votre automobile, votre chauffeur assez maladroit heurta un piéton et le renversa.

— Naturellement — je dis naturellement car cela arrive neuf fois sur dix — pour éviter une histoire, votre chauffeur a appuyé sur l'accélérateur et vous avez filé sans demander votre reste.

— Eh bien, monsieur, je vous convoque aujourd'hui pour vous rappeler cet accident et vous apprendre que vous allez être poursuivi pour blessures par imprudence, votre cas s'aggravant de délit de fuite.

Vous n'avez pas interrompu le commissaire et vous le regardez avec des yeux qui vous sortent de la tête.

Mais voici que vous comprenez... ou plutôt que vous croyez comprendre :

— Monsieur le Commissaire, j'y suis. Il y a erreur sur la personne... comme sur la voiture.

— Ah!... Vous n'êtes pas allé à la Comédie-Française vendredi dernier?

— Si, mais simple coïncidence...

— Ah!... Votre voiture n'est pas une quatorze-chevaux, six cylindres Chaluzot?

— Si, mais...

— Cette voiture n'est pas la 8529 R-E. 1?

— C'est son numéro, en effet.

— Alors, monsieur, pourquoi essayer de nous filer encore une fois entre les doigts? Un homme a été renversé, renversé par la 8529 R-E. 1, votre voiture... Je n'invente rien.

— Mais qui a pris ce numéro?

— Trois témoins! Cela vous suffit, trois témoins?

Vous êtes rentré chez vous abasourdi. Vous avez interrogé votre chauffeur, qui n'y comprend pas plus que vous. Avez-vous révé l'un et l'autre? Etes-vous les victimes d'une sinistre plaisanterie? Vous ne savez plus que penser.

Mais voici mieux encore : le lendemain, un homme se présente chez vous, c'est votre écrasé.

Il explique « comment ça s'est passé ».

— Oh! après tout, cher monsieur, vous avez bien pu ne rien voir. C'était dans le bruit de toutes ces voitures. J'allais descendre du trottoir quand votre auto a brusquement reculé. J'ai été cogné à l'épaule, je suis tombé et tenez voilà le résultat : une jambe arrachée au genou et un pantalon déchiré tout le long de cette jambe.

— Mais faut pas vous en faire. Votre compagnie d'assurances est solide pour payer. Il n'y a que pour le délit de fuite... On peut arranger ça... L'agent qui a verbalisé m'a dit que le commissaire du quartier était un bon feu... On laissera tomber l'histoire de la fuite... Seulement voilà, il y a un sacré témoin qui en veut à mort aux automobilistes vu que l'un d'eux lui a un jour écrasé sa belle-mère. Oui, il y en a qui auraient été contents de la circonstance, mais celui-là fait exception à la règle...

— Pourtant, je l'ai cuisiné, le gars. Je crois qu'avec un peu d'argent



On n'en est plus à compter les automobiles qui flambent.



Ce pompier anglais mettait le feu aux maisons pour avoir la joie d'éteindre l'incendie.

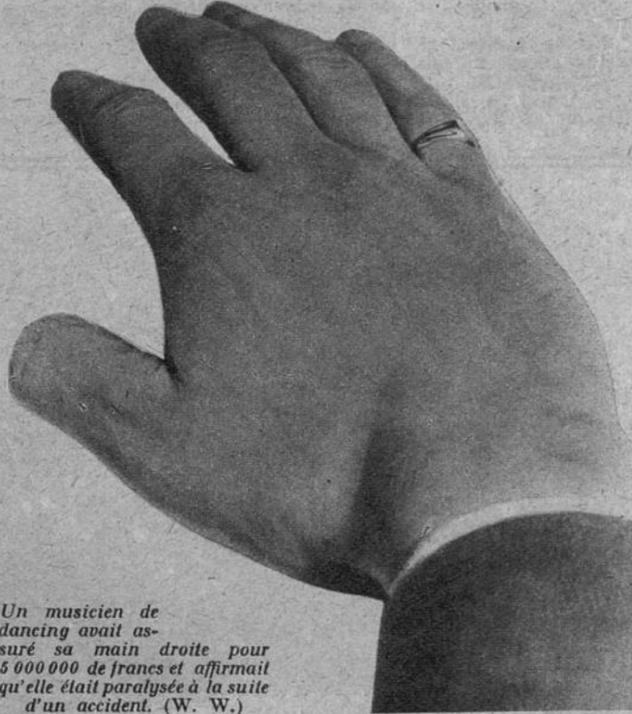
chés si le patron a passé son contrat avec la même compagnie d'assurances que celle qui te donne la croûte en ce moment. Si c'est la même, rien à faire, va ailleurs... jusqu'à ce que tu trouves.

Et l'accident va faire servir sa blessure à un autre accident dans une autre usine où une autre compagnie d'assurances lui versera une autre demi-journée de salaire.

Voici maintenant notre homme libre de se promener tout en touchant la totalité de son salaire habituel.

Le totalité? Plus?

Vous pensez bien que notre fraudeur n'est pas assez naïf pour ne pas avoir, comme la plupart de ses camarades, une assurance individuelle. Celle-ci lui versera le quart de son salaire, et ce quart viendra s'ajouter à la to-



Un musicien de dancing avait assuré sa main droite pour 5 000 000 de francs et affirmait qu'elle était paralysée à la suite d'un accident. (W. W.)

Il se retirerait du jeu et que... Enfin, si vous faites bien les choses, tout s'arrangera sans trop de bobo, ni pour vous, ni pour moi.

Finalement, pour avoir la paix, vous baissez pavillon devant ce chantage et pour quelques billets vous retrouverez votre repos.

Mais que s'était-il donc passé en réalité le vendredi précédent à la sortie de la Comédie-Française?

Tout simplement ceci : le faux écrasé attendit que votre voiture se mit en mouvement. A ce moment, il tomba sur la chaussée et des témoins complices, après avoir poussé des cris, eurent l'air de prendre le numéro de la voiture, numéro qu'ils avaient consigné depuis longtemps.

Vous devinez la suite : l'agent, qui arrive trop tard, verbalise sur les racontars des faux témoins et le blessé dont la plaie est faite au papier de verre, comme celle du faux accidenté du travail, est conduit à la pharmacie la plus voisine.

Un faux écrasé et ses deux complices qui travaillaient devant les théâtres depuis 1922 ont seulement été arrêtés au début de 1930.

Mais ne croyez pas être débarrassés de cette vermine. Ceux qui sont enfin à l'ombre ont des imitateurs qui vous feront peut-être le même coup un de ces soirs.

Un pouce : 600 000 francs.

Vous avez été bien étonnés — qui sait même si vous y avez cru — quand vous avez lu que certaine vedette féminine du cinéma américain avait fait assurer ses jambes pour une somme rondelette.

— Bluff ! avez-vous dit. Il s'agit surtout d'un moyen de publicité.

Direz-vous également que ce fut pour faire parler de lui que certain dentiste du Midi fit assurer pour la somme de 600 000 francs... Quoi donc ? Tenez-vous bien : le pouce de sa main droite !

Oui, le pouce. Six cents billets pour un pouce ! Notre dentiste avait expliqué à la compagnie d'assurances à laquelle il s'était adressé que sans ce pouce il ne pouvait exercer sa profession.

Dame, sans pouce de la main droite, allez donc manœuvrer habilement un davier.

On lui consentit cette assurance originale, pensant bien qu'on n'aurait jamais à la payer.

Quinze jours après — un peu tôt tout de même — le dentiste faisait savoir à la compagnie qu'au cours d'une partie de chasse il avait reçu des plombs dans le pouce de la main droite et qu'il en avait dû subir l'amputation.

La compagnie d'assurances poussa les hauts cris.

Pourtant, les médecins de cette compagnie examinèrent l'amputé et déclarèrent qu'on ne pouvait nullement prouver que le client n'était pas de bonne foi.

D'ailleurs, des témoins nombreux s'étaient présentés qui avaient assisté à l'accident.

La compagnie fit tout de même un procès qu'elle espérait gagner... mais qu'elle perdit.

Et pour une mutilation que d'aucuns, assez nombreux, maintiennent volontaire, notre assuré toucha les six cents billets en question.

Un camion sur la main.

Un autre procès pour escroquerie présumée se plaidera dans le courant de la présente année.

Un assuré — musicien de dancing — s'était fait assurer pour un demi-million chacune de ses mains.

Il vient de réclamer le versement de cette somme, sa dextre étant aujourd'hui complètement paralysée.

De quel accident cette paralysie fut-elle la conséquence ? Je vous le donne en mille. L'assuré déclare que, glissant sur la chaussée un jour de pluie, il est tombé près d'un camion en marche et qu'une roue de ce camion lui a écrasé la main droite.

Les médecins ne sont pas d'accord. Ceux qui se présentent pour l'assuré trouvent cet écrasement normal, alors que ceux de la compagnie d'assurances ripostent que le fait de recevoir quelques tonnes sur un membre le laisse généralement dans un état beaucoup plus piteux.

Les tribunaux en décideront, mais il y a gros à parier qu'une fois encore le client aura le dessus.

Tous les coups ne réussissent pas...

Mais si bon nombre de malhonnêtes gens parviennent à tromper les compagnies d'assurances, tous les coups de brigands ne réussissent pas.

— Heureusement !

En voici un par exemple qui conduisit ses auteurs en correctionnelle.

La femme d'un ouvrier dont le fils travaillait dans une usine d'automobiles vit un soir arriver son enfant pâle et tremblant.

En réparant un vélo, le gosse — il avait quinze ans — s'était envoyé un éclat de métal dans un œil.

La mère examina la blessure et conseilla à l'enfant :

— Laisse ton œil tranquille. Demain, à l'usine, tu simuleras un accident et de cette façon la compagnie d'assu-

rances de tes patrons te versera une belle indemnité.

Le lendemain, après une atroce nuit de souffrances, l'enfant fit ce que la mère lui avait conseillé.

Comme il limait une pièce de métal, il poussa un cri. On se précipita et l'enfant fut emporté à la pharmacie voisine. Mais le gosse avait eu la langue trop longue. Il avait raconté à des camarades le coup qu'il préparait. Il fut dénoncé.

D'ailleurs, les médecins de la compagnie d'assurances s'étonnèrent de voir un œil tellement infecté si peu de temps après l'accident, et finalement le jeune homme avoua la supercherie.

Condamné à une sérieuse amende, voire à quelques semaines de prison, le fraudeur perdit encore l'œil et sa place.

L'auto en feu.

On n'en est plus à compter les automobiles qui flambent. Malheureusement, il est fort rare qu'une compagnie d'assurances puisse prouver que le client a mis volontairement le feu à la voiture dont il voulait se débarrasser.

Nous avons demandé au secrétaire général d'une compagnie d'assurances ce qui lui faisait penser que huit fois sur dix — oui dans cette proportion-là — les autos incendiées l'avaient été pour toucher une prime et non accidentellement.

— Il est à remarquer, nous a répondu cette personne, que ces incendies se produisent surtout aux fins de mois, au début du printemps ou à la fin de l'été. Quand nous apprenons qu'un de nos clients a eu sa voiture brûlée, nous nous inquiétons de la marche des affaires de ce client. Presque toujours ces affaires ne sont pas brillantes. Malheureusement, nous ne pouvons rien prouver et nous payons.

Un pompier qui met le feu.

Vous savez évidemment qu'en été les meules de blé, d'avoine ou de seigle brûlent assez facilement.

Imprudence de fumeur, pensez-vous ? Oui, évidemment, c'est généralement le fumeur imprudent le coupable.

Mais il y a aussi le paysan qui craint de mal vendre sa récolte et qui préfère toucher la prime portée à un chiffre fortement rémunérateur.

Quelquefois, on incendie volontairement, par vengeance, et parfois pour se faire valoir.

Vous n'y êtes pas ? Eh bien sachez que nombre de ces incendies sont allumés par les pompiers du village eux-mêmes.

Oui, cela s'est produit encore l'année dernière dans une commune anglaise.

Trois maisons de cette localité avaient brûlé dans l'espace d'un mois.

Finalement, on s'étonna de la répétition de sinistres qui se déclaraient tous de la même façon et une enquête discrète fut ouverte.

Elle amena l'arrestation d'un jeune habitant de la commune, lequel s'était fait enrôler peu de jours avant le premier incendie dans le corps des pompiers du village.

Et ce jeune homme avoua qu'il allumait des incendies pour pouvoir les éteindre et se distinguer comme sauveteur ! Il eut même cette réflexion charmante et vraiment inattendue :

— Que voulez-vous, je n'avais pas de chance : jamais aucune maison ne brûlait depuis que j'avais reçu mon bel uniforme !

Le pompier incendiaire fut naturellement condamné sévèrement, et ses juges apprirent non sans surprise qu'il avait, peu de temps avant son dernier incendie, fait une demande pour entrer dans la police.

On en fut donc amené à penser que si l'homme n'avait été arrêté comme pompier incendiaire il eût vraisemblablement assassiné ses semblables pour la gloire d'une belle filature.

L'industriel complice et fraudeur.

Les industriels en font voir également de dures aux compagnies d'assurances.

Ainsi que nous l'a fort bien conté M^r Jean Bedour, docteur en droit, avant la loi de 1898 qui oblige les patrons à déclarer à la mairie tout accident survenu dans leurs usines, bon nombre d'industriels faisaient payer par les compagnies les blessures que leurs ouvriers et employés s'étaient faites dans la rue, généralement alors que ces derniers se trouvaient en état d'ivresse.

Tout d'abord, la loi du 9 avril 1898 calma ces patrons sans scrupules qui recouvraient par ces moyens malhonnêtes une partie des primes versées en touchant périodiquement des indemnités illicites, car les ouvriers blessés étaient leurs complices.

Mais il ne s'agissait là, ainsi que nous l'a montré M^r Bedour, que d'une renonciation passagère.

Dès lors le patron se mit résolument — une fois n'est pas coutume — du côté de l'ouvrier. La compagnie avait-elle des doutes sur la nature d'un accident que le chef d'entreprises appuyait les dires de son collaborateur.

Pour se défendre, les compagnies d'assurances réduisent l'indemnité journalière à la moitié du salaire, mais là encore ce fut un mauvais calcul, certains ouvriers paresseux préférant toucher une demi-solde sans rien faire que la totalité en travaillant.

Et les chefs d'entreprises qui à l'époque de la mort-saison voyaient un intérêt à diminuer leurs frais d'appuyer encore les déclarations de leurs employés pour prolonger le versement du demi-salaire.

La sinistrose.

Et même sans qu'il y eût chez tous les accidentés un désir de vivre aux frais des compagnies, on constata que la prime avait une influence morale indéniable sur la guérison du blessé, un accidenté assuré se guérissant beaucoup moins vite qu'un autre qu'aucune compagnie d'assurances ne protégeait. Ce mal, cet état d'esprit plutôt, est d'ailleurs connu de toutes les compagnies sous la dénomination originale de *sinistrose*.

Les médecins complaisants.

Tout aussi redoutés des compagnies que les médecins marrons, les médecins complaisants pullulent.

Les uns certifient l'existence de blessures imaginaires ou exagèrent la gravité des plaies en somme anodines par cette « bonté d'âme » qui n'est autre qu'une faiblesse morale dont il n'y a pourtant pas lieu de se glorifier.

D'autres pensent que les compagnies d'assurances sont assez riches et les ouvriers bien plus intéressants.

D'autres enfin sont les complices des faux accidentés pour s'en faire plus tard des clients ou parce que ces ouvriers leur sont recommandés par des personnes influentes ou riches.

Les compagnies d'assurances tendent souvent des pièges aux médecins complaisants qui leur sont dénoncés.

Ils leur envoient, avec un bulletin d'accident, une personne qui déclare s'être blessée pendant le travail. Neuf fois sur dix, quand le médecin complaisant atteste l'incapacité de travail du visiteur, on lui fait constater que le pseudo-blessé n'a aucune lésion.

Généralement, l'affaire se termine devant les tribunaux, et le médecin complaisant apprend à ses dépens à être plus honnête... ou plus méfiant.

Le suicide maquillé.

Il nous reste à dire quelques mots de ces fraudeurs qui accomplissent le geste malhonnête pour assurer l'aisance, voire simplement de quoi vivre à ceux qu'ils aiment.

Nous entendons parler des assurés sur la vie qui, vaincus dans la lutte pour l'existence, ruinés ou près de l'être, complètement découragés, se suicident afin qu'une forte prime soit versée à leur femme ou à leurs enfants.

Certes, direz-vous, les compagnies n'entendent pas admettre dans leurs polices le cas de mort volontaire.

Mais cela n'embarrasse pas les assurés décidés à en finir avec une existence qui ne leur est plus favorable.

Et, fraudant la compagnie d'assurances avec laquelle ils ont passé un contrat, ils maquillent tout simplement leur suicide.

Ce maquillage est généralement aisé. Le désespéré simule un accident de montagne, une noyade ou l'emploi maladroit d'une arme à feu.

Les compagnies d'assurances discutent pourtant le coup, comme on dit vulgairement. La situation du disparu entre en ligne de compte et, s'il le faut, un procès est intenté aux héritiers.

Ce procès, la plupart du temps, tourne au bénéfice de ces héritiers ; aussi arrive-t-il fréquemment que des compagnies d'assurances proposent après menaces à la femme ou à l'enfant du mort une « honnête » transaction. Les héritiers, apeurés, dans la crainte de tout perdre, acceptent finalement de toucher la moitié ou le tiers seulement de la prime prévue.

Certain désespéré assuré maquilla son suicide d'originale façon. Cela se passait en 1922, à Bordeaux.

Notre homme s'en fut passer une joyeuse soirée dans les quartiers les plus inquiétants de la ville, sortit ostensiblement de son portefeuille plusieurs billets et attendit dans la rue l'attaque savamment préparée.

Elle se produisit en effet. L'homme fut attaqué et comme il se défendit, les apaches bordelais le blessèrent grièvement.

Mais il survécut à ses blessures et comme sa femme s'étonnait des circonstances dans lesquelles il avait été blessé lui, un homme si sérieux, il fut bien obligé d'avouer sa supercherie.

D'ailleurs, il avait bien fait de ne point mourir, un héritage étant venu quelques jours après le tirer d'affaire.

Dès lors, il ne songea plus au suicide et il conta sa curieuse histoire à l'un de ses bons amis, avocat-conseil de la compagnie d'assurances qu'il voulait gruger.

Nous ne saurions mieux clore cette étude que sur cette anecdote qui commence dans le drame pour finir dans la comédie.

JEAN KOLB et RAYMOND ROBERT.



LES COMMÈRES EN CAGE

Il faut croire que les soins du ménage sont moins absorbants aux États-Unis que chez nous. Il est vrai que tout marche à l'électricité et qu'en ce qui concerne la cuisine, les conserves sont très appréciées, sinon par les maris, du moins par celles qui ont à préparer la popote.

Ceci explique pourquoi ces deux ménagères à la paisible apparence ont eu le temps, entre deux coups d'aspirateur électrique, d'aller manifester contre le maire de New-York — n'oublions pas que l'Américaine a le droit de vote ! — au milieu d'un groupe imposant d'autres énergumènes.

Leur mari pourra les attendre ! Les voici en cage et condamnées, par surcroît, à 500 dollars d'amende.

Retenons leurs noms pour la postérité :

Mrs. Freda Jackson et Anna Pogridisky (bien américaine, sans nul doute).

Une Enquête de "Police-Magazine"

Certains criminels sont-ils vraiment coupables ?

Doit-on castrer les satyres, les vampires au lieu de les guillotiner ?

L'opinion du Professeur Balthazard.

Le professeur Balthazard, doyen de la Faculté de médecine, est un célèbre médecin aliéniste dont la bonne santé rayonnante constitue un flagrant démenti pour tous les sceptiques qui nient la médecine dans ses heureux effets préventifs ou curatifs. C'est aussi un homme fort difficile à joindre et, une fois rejoint, un des moins



Le professeur Balthazard.
(Photo H. Manuel.)

stoïques qui soient devant le petit supplice de l'interview.

Toutefois, à nos questions, il voulut bien nous confier qu'il se rangeait absolument à l'avis du Dr Paul en ce qui concerne la question de la responsabilité de celui qui fut le monstre de Dusseldorf, Peter Kurten.

Sans doute, a ajouté notre éminent interlocuteur, il existe des sujets plus prédisposés, plus tentés que d'autres par suite de tares physiologiques mentales, héréditaires ou acquises ; sans doute les sujets sains se rapprochant plus ou moins du fameux *mens sana in corpore sano* (un esprit sain dans un corps sain) un peu mythique ont-ils moins de mérite à n'être pas criminels ou simplement délinquants, sans même parler du facteur « misère », d'ailleurs bien souvent connexe à l'état des premiers ; mais cela veut-il dire qu'il ne leur reste pas assez de libre arbitre, de volonté, pour résister à leurs instincts funestes ? Et la terreur du châtiement, même pour les plus tentés, n'est-elle pas souvent salutaire ?

« Je ne prétends pas qu'il n'y a jamais d'irresponsables totaux ou partiels dans le crime. La société a, avant tout, le droit et le devoir de se défendre. Et à vouloir user de trop de subtilités dans le degré de la responsabilité individuelle, on risque de favoriser le crime à une époque où il n'a jamais été aussi fréquent, hélas !

« Au reste, en admettant qu'un criminel irresponsable soit condamné à mort, cet individu ne constituait-il pas un être nuisible, malfaisant, pour la société qui avait tout à gagner à s'en débarrasser, tout comme d'un animal présentant les mêmes caractères, le même danger.

Toute sensiblerie humanitaire mise à part, pour généreuse qu'elle soit, en raisonnant dans le concret et la logique, la suppression, par erreur judiciaire, d'un criminel convaincu mais irresponsable, totalement ou partiellement, est-elle donc une chose si préjudiciable à l'intérêt général ? La société a été ainsi débarrassée d'une véritable bête fauve qui a déjà fait une ou des victimes et qui était susceptible d'en faire encore.

« Or, en considérant qu'elle soit elle-même une victime, cela n'en fait jamais qu'une. Il y aurait donc gain éventuel pour la société.

« On peut se demander si cet individu n'a pas bien souvent, et malgré tout, une part toute personnelle de responsabilités dans l'état physique et moral qui le prédispose au crime, à la délinquance sous toutes ses formes : alcoolisme, débauche, turpitudes diverses, que sais-je encore.

Cette responsabilité personnelle, sa ou ses victimes présentes ou futures en sont éventuellement exemptes.

« Enfin, ne convient-il pas d'envisager que l'existence ainsi supprimée aurait été une existence bien peu profitable pour la

société, si elle ne lui avait été à charge. Je dirai même peu profitable au sujet lui-même qui aurait traîné une triste vie, au bagne ou dans un asile.

« Et quand on pense qu'un aliéné, un psychopathe, un dégénéré quelconque, rendu à la liberté, après un crime suivi d'une soi-disant guérison dans un asile, pourrait récidiver en ayant pour victime une haute personnalité du monde scientifique, diplomatique ou littéraire.

« Quel triste troc pour la société que la vie de ce malheureux contre l'existence de savants, par exemple, armant si puissamment l'humanité contre la maladie et la mort.

« Quant à la castration, je crois inutile d'en parler à notre époque. Je n'en suis nullement partisan.

Le doyen de la Faculté regrette de ne pouvoir nous en dire plus long sur cette question. Il s'excuse de nous quitter hâtivement, car on l'attend dans une réunion scientifique.

L'opinion du Docteur Foveau de Courmelles.

Lauréat de l'Institut et de l'Académie de médecine, licencié ès sciences physiques, chimiques et naturelles, licencié en droit, le Dr Foveau de Courmelles a été assez longtemps médecin-aliéniste avant de devenir le radiologue de réputation mondiale qu'il est.

Il a publié un grand nombre d'ouvrages scientifiques remarquables sur l'électricité sous toutes ses formes, et notamment sur ce que l'on en peut attendre dans le domaine de la médecine opératoire.



Le docteur Foveau de Courmelles.
(Photo Henri Manuel.)

Ayant médité un certain temps sur nos deux questions, ce prince de la science s'est montré encore plus net et catégorique que son illustre collègue, le doyen de la Faculté de médecine, dont nous avons publié l'interview :

« Établissons tout d'abord un *distingo*, nous dit-il. Au point de vue purement social, à mon avis, la condamnation et l'exécution de Peter Kurten s'imposaient, car il paraît incontestable que cet homme monstrueux représentait, à lui seul, un véritable danger social.

« Depuis sa plus tendre enfance, il n'a cessé de tuer, sans intérêt, très certainement pour satisfaire un atroce instinct qui le dominait entièrement, annihilant sa volonté, son libre arbitre ; donc, il aurait infailliblement continué à tuer comme par le passé, car on ne voit pas très bien quels facteurs assez puissants auraient pu intervenir pour changer totalement une diathèse, si j'ose dire, morale, physiologique et aussi ancienne d'assassin.

« Le premier devoir de la société consistant à se défendre, par tous les moyens, j'estime qu'au point de vue social, la suppression de ce monstre humain s'imposait.

Ceci dit, au point de vue médecine légale autant qu'en l'espèce on puisse juger, — dans l'ignorance du sujet et des rapports d'expertise des médecins, — il me semble que Peter Kurten était un psychopathe, soit un aliéné total ou partiel, soit un criminel-né, peut-être les deux à la fois. Comme tel, il était totalement ou partiellement irresponsable.

« Admettons, comme c'est probable, qu'il soit totalement irresponsable. Même dans ce cas, était-ce l'intérêt de la société,

qu'il avait déjà si cruellement éprouvée, à laquelle sa capture avait coûté si cher, de conserver à ses frais, jusqu'à la fin de ses jours, une telle bête fauve, d'ailleurs toujours susceptible, ou de s'évader, ou d'être remise en liberté après une fausse guérison ?

« Sur ce dernier point, je me permets d'ouvrir une courte parenthèse :

« Les fous sont, en général — et c'est d'ailleurs le cas pour Kurten, — d'une intelligence au-dessus de la moyenne et extrêmement susceptible d'un très grand et très prolongé effort pour paraître normaux.

« J'ai connu et soigné la femme d'un confrère, — laquelle était incontestablement aliénée — qui sut, durant six longues années, s'observer, se dominer constamment, grâce à un prodigieux effort de tout l'être, à une tension suprême de la volonté, pour paraître guérie, afin de ne pas retourner dans l'asile qu'elle venait de quitter...

« Toutefois, elle ne put résister plus longtemps. Ses forces la trahirent, la folie, à nouveau, domina, et l'on dut l'interner encore.

« Ceci dit pour que la satire même interne présentait jusqu'à sa mort le double danger d'évasion ou de fausse guérison.

« D'autre part, croyez-vous vraiment que la mort — et, somme toute, une mort sans souffrances physiques, sinon morales — ne vaut pas mieux pour lui que de traîner dans un asile l'effroyable existence que l'on sait ?

« C'était d'ailleurs son avis : puisqu'aussi bien il ne s'est pas défendu, a avoué la série de tous ses épouvantables crimes, et, finalement, n'a cessé de demander la peine capitale.

« Par sensiblerie, humanitarisme excessifs, doit-on être, si j'ose dire, plus royaliste que le roi... le roi du crime ?

« Un fou criminel a dans ses moments de lucidité, en général les plus nombreux, à beaucoup près, horreur et dégoût de lui-même, comme la plupart des morphomanes, cocaïnomanes, etc. Mais mieux que personne, il sait, sent confusément, mais puissamment, qu'il lui sera impossible de ne pas recommencer dans l'avenir, tout comme pour les intoxiqués précités.

« Peter Kurten devait bien être dans ce cas classique, puisqu'il ne cessait de demander la peine de mort.

« Pour répondre à votre deuxième question sur la castration des criminels-nés — auxquels je crois comme mon savant confrère le Dr Marie — je vous avoue que j'en serais partisan si l'utilité de cette méthode est prouvée.

« En effet — et c'est le radiologue, à présent, qui vous parle, — on peut, aujourd'hui, rendre temporairement ou définitivement stériles hommes et femmes, grâce aux rayons X, appliqués scientifiquement, méthodiquement, et ce sans aucun danger, alors que les interventions chirurgicales offrent toujours de graves dangers immédiats ou des complications.

(A suivre.)

DANTIN.

AUTREFOIS LA PRISON N'ÉTAIT PAS UNE PEINE

Jusqu'en 1791, l'emprisonnement n'était pas une peine. C'était une mesure préventive contre les accusés, un moyen de s'assurer de la personne des condamnés jusqu'à l'exécution de leur peine.

Ces peines étaient les suivantes : la mort, la torture ou question avec réserve de preuves, les galères perpétuelles, le bannissement perpétuel, la question sans réserves de preuves, les galères à temps, le fouet, l'amende honorable, le bannissement temporaire...

Outre ces peines principales, il en existait d'accessoires : la flétrissure, la marque, le carcan, le pilori, la claie, la confiscation.

Toutes les prisons étaient préventives, même les prisons d'État et les Bastilles. C'est l'Assemblée Constituante qui créa les maisons d'arrêt pour l'accomplissement des peines.

« Il y aura auprès de chaque tribunal de district une maison d'arrêt pour y retenir ceux qui seront envoyés par mandat d'Officier de police, et près de chaque tribunal criminel, une maison de justice pour détenir ceux contre lesquels il serait intervenu une ordonnance de prise de corps, indépendamment des prisons établies pour peines... Les maisons d'arrêt et de justice seront entièrement distinctes des prisons qui sont établies pour peines, et jamais un homme condamné ne pourra être mis dans la maison d'arrêt, et réciproquement. (Décrets des 16-29 septembre 1791. Titre XIII.)

La propreté dans les Commissariats

Quand on pénètre dans un commissariat de police — que ce soit à Paris ou en province, — on est frappé par le manque de confort et d'hygiène les plus élémentaires de ces bureaux publics.

Les murs sont crasseux, les bancs sales, le plancher dégoûtant. Les peintures sont délavées, quant aux papiers de tapisserie, mieux vaut ne pas en parler, ils sont, le plus souvent, remplacés par des affiches administratives, jaunies et arrachées, qui pendent lamentablement. Une odeur âcre de formol et de sueur prend à la gorge, et il faut avoir le cœur solidement accroché pour demeurer quelques instants dans ces pièces froides, mal éclairées, véritables foyers d'infection.

Encore, le public n'y vient-il que quelques instants... Mais quelle existence pour le personnel des commissariats, appelé chaque jour à passer de longues heures dans ces lieux — le terme convient fort bien — malodorants, à l'atmosphère viciée.

Dans la *Voix des polices*, M. Moronval se plaint de cet état de choses :

« Sommes-nous bien logés dans nos locaux actuels ? Non ! A part quelques commissariats récemment installés, les inspecteurs ont toujours été répartis dans la partie la moins confortable du commissariat. Pourtant, c'est leur bureau qui reçoit le plus grand nombre et aussi la plus grande variété de public.

« Au lieu d'être clairs, largement aérés, d'un nettoyage facile, ils prennent jour sur une cour étroite. Ils sont sombres, sales, et l'emploi de la lumière artificielle y est constant.

« Les installations actuelles sont vieilles, insalubres. Elles datent d'une époque où l'on parlait peu d'hygiène. Elles ne se prêtent pas à un entretien facile et ne peuvent recevoir le nettoyage suffisant et pourtant nécessaire à la santé des occupants.

« L'odeur du Commissariat est caractéristique. Elle rappelle, m'a déclaré un jour un représentant de la presse, celle qui règne dans les vieux wagons de chemin de fer des lignes de banlieue. Cette odeur est non seulement nuisible à notre santé, mais elle s'imprègne à nos vêtements et nous la transportons chez nous avec les puces que nous laissent certains clients spéciaux qui viennent ou qui sont amenés dans nos bureaux.

« Espérons que l'aménagement nouveau envisagé nous permettra de supporter avec moins de dégoût l'ivrogne qui pue ou le vagabond couvert de vermine, et que, d'autre part, nous serons mieux abrités contre ceux qui véhiculent les germes de maladies graves.

M. Moronval est modeste. Nous avons vu plus noir que lui. Au commissariat des Halles, notamment, rue des Prouvaires, où l'on doit piétiner des légumes et des fruits pourris pour arriver dans un taudis infecté d'odeurs pestilentielles.

Passage du Désir, au Commissariat du faubourg Saint-Martin, où défilent chaque jour des centaines de Parisiens, ou manque de se rompre les os, dans un escalier abrupt et mal éclairé. Le public s'entasse dans un couloir de deux mètres carrés. Le bureau du secrétaire est un mouchoir de poche. Quant à celui des inspecteurs, c'est un cabinet de débarras, sans aucune fenêtre ni orifice d'aération. C'est un des commissariats parisiens où se traitent le plus d'affaires, et, dans une promiscuité fâcheuse, honnêtes gens venus pour des formalités et crapules amenés pour toute autre chose voisinent fort désagréablement.

Un formidable nettoyage s'impose dans les commissariats de police.

JEAN CEY.

L'IVROGNERIE

Le buveur invétéré peut être guéri en 3 jours, s'il y consent. On peut aussi le guérir à son insu. Une fois guéri, c'est pour la vie. Le moyen est doux, agréable et tout à fait inoffensif. Que ce soit un fort buveur ou non, qu'il le soit depuis peu ou depuis fort longtemps, cela n'a pas d'importance. C'est un traitement qu'on fait chez soi, approuvé par le corps médical et dont l'efficacité est prouvée par des légions d'attestations. Brochures et renseignements sont envoyés gratis et franco. Écrivez confidentiellement à :

E. J. WOODS, Ltd 167, Strand (188 C). LONDRES W. C. 2.

L'ART DE TROUVER UN MARI

par ÉMILE FENOUILLET, un volume 15 fr.

Tous ceux qui ont écrit ou parlé de la crise matrimoniale, après la guerre, se sont bornés à faire entendre des lamentations. Voici un livre plus utile. Par des conseils habiles, l'auteur essaie loyalement d'atténuer cette grande misère sociale. Toutes les difficultés du problème sont étudiées avec précision. Toujours avec esprit, dans une forme originale, Emile Fenouillet initie les jeunes filles d'aujourd'hui à la conquête si malaisée du mari. Il les mène à l'assaut des principales forteresses où se retranche l'égoïsme des hommes ; il leur enseigne la plus sûre et la plus rapide tactique pour un assaut victorieux : moyens de séduction, publicité, art de préparer une intrigue, journaux matrimoniaux, agences, etc. Combien lui devront le bonheur qu'elles recherchent ! (Édit. Montaigne, 13, quai Conti, Paris.)

On accuse, on plaide, on juge...

Le bâton blanc... dans le ciel.

Les agents sont de braves gens, dit la chanson, qui n'ajoute pas qu'ils sont chargés de dresser contravention aux automobilistes trop pressés et aux piétons trop lents à saisir les subtilités du code rédigé à leur intention par M. Chiappe. Mais l'autorité des représentants de... l'autorité ne s'exerce pas seulement sur terre, elle est aussi prépondérante, s'il est permis de dire, dans les airs. La chose semble une douce plaisanterie ; elle est pourtant exacte, les agents doivent constater si les aviateurs ne rasant pas les toits et ne survolent pas à trop faible hauteur notre bonne ville.

Le règlement est ici formel : les aviateurs, au-dessus de Paris, doivent être à mille mètres au minimum ; or, le pilote Alzy, chargé pour une maison parisienne de faire, à l'aide de grosses lettres, de la publicité dans le ciel, la faisait au-dessous de mille mètres.

Un agent leva son bâton blanc... ce qui d'ailleurs n'empêcha pas le pilote de continuer en paix sa promenade aérienne : mais peut-être, et même sans myopie accentuée, ne voyait-il pas le bâton impératif.

Quoi qu'il en soit, le pilote fut, à la descente, nanti de contraventions qui le mèneront la semaine prochaine devant le tribunal correctionnel où, sans doute, le plus ingénument du monde, il demandera comment un agent posté à terre sur son refuge — voire sur un cheval — peut apprécier exactement si un aviateur se trouve, là-haut, au-dessus ou au-dessous des mille mètres réglementaires ? Comme les agents qui avaient relevé le numéro de l'avion et dressé les contraventions seront entendus par le Tribunal, leur témoignage vaudra sans doute une audience particulièrement réjouissante.

Médiums, escrocs lyonnais.

M. Bouchard, riche et paisible rentier de Lyon, ne connaît pas les plaisirs habituels des humains : il ne savoure pas la béatitude de la pipe, il ne prise pas la bonne chèze, il ne se plonge pas dans les délices de la dive bouteille, il ne recherche pas l'aimable compagnie féminine, il n'aime ni le théâtre, ni le cinéma, ni la lecture, mais il aime... les esprits, leur fréquentation, leurs inspirations.

Aussi quand son chauffeur José Caraës lui offrit de le mettre en relations — s'il est possible de dire — avec Mandrin, mort en 1755, ne se tint-il plus de joie.

Peut-être que la connaissance d'un bandit « modern style », d'un voleur 1931 n'eût pas séduit l'honorable M. Bouchard, mais un capitaine de brigands du XVIII^e siècle : autre affaire !

Aussi, après avoir évoqué, à l'aide de tables tournantes, Surcouf et Jeanne d'Arc, le brave industriel se passionna surtout pour Mandrin.

Celui-ci avait d'ailleurs des idées merveilleuses : bien que mort depuis près de deux siècles, il admirait le progrès :

« Il faut, disait-il, former un corps expéditionnaire contre l'Italie !
— Il faut inventer un nouveau gaz contre l'Allemand !
— Il faut créer un laboratoire de recherches souterraines pour découvrir le trésor des Templiers !

Parfait ! concluait M. Bouchard qui, pour exécuter les ordres de Mandrin, remettait, tant pour le corps expéditionnaire que pour le gaz et le laboratoire, de l'argent à Marcel Veyre, ami du chauffeur Caraës et neveu de M. Bouchard, lequel devait s'occuper des préliminaires de l'exécution des projets.

Mais lorsque le crédule lyonnais eut, par l'ordre de Mandrin, remis près de deux cent mille francs à son neveu et à son chauffeur, quelqu'un lui suggéra, et pas de façon

occulte, mais à haute et intelligible voix, qu'on s'était moqué de lui.

Se moquer de lui ? le sang de M. Bouchard ne fit qu'un tour, et il s'en fut confier ses angoisses, non à l'âme de Mandrin, mais... au juge d'instruction, qui, sans autre forme de procès, inculpa José Caraës et Marcel Veyre d'escroquerie. Et ce furent de bien pittoresques audiences devant le tribunal correctionnel de Lyon, d'abord tout ce que la ville compte de voyantes extra-lucides, de pythonisses, de médiums, d'amoureux au surnaturel, y assista...

— Voyons, demanda le président à ce bon M. Bouchard, cela ne vous étonnait pas, ces réclamations continuelles d'argent ? L'interpellé eut alors ce mot exquis :
— Mais non... un capitaine de brigands pouvait avoir cette devise : « de l'argent, encore de l'argent, toujours de l'argent ».

Les deux inculpés y ajoutaient certainement cette autre : « De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace ».

Ils n'en manquent certes point : leur système de défense le prouve.

« Nous sommes, ont-ils expliqué en substance, des médiums exceptionnels, agissant sous l'influence de Mandrin ; or, tout le monde sait que Mandrin était un personnage de moralité douteuse, il est possible que son esprit ait souillé des conseils indéliques, dont nous ne sommes pas responsables !

Il semble évidemment difficile d'inculper Mandrin, voire son esprit, de complicité ou de le citer comme témoin...

M. Bouchard, maître magnanime, a d'ailleurs quelque remords d'avoir amené son chauffeur et son neveu au « banc d'in-fâmie », car il déclare :

— Je pardonne tout !
Marcel Veyre sourit, José Caraës de même... peut-être invoqueront-ils encore l'esprit de Mandrin de concert avec... M. Bouchard, en personne ; en attendant, le tribunal les condamna l'un à dix-huit mois, l'autre à un an de prison.

Trop de draps.

« Venez voir, venez voir... incroyable ! incroyable ! Des draps, des beaux draps pour rien ! » Passant sur les boulevards, M^{me} Mazon fut attirée par ces cris

« Venez voir, venez voir ! répétait un camelot, des draps pour rien !

M^{me} Mazon s'approcha : plusieurs camelots offraient, à titre absolument gratuit, une courtpointe en satin, un tapis de table en filet, un tapis d'Orient, un couvre-lit, une descente de lit et deux autres tapis.

« Tout ce que nous vous demandons, ajouta un des camelots, c'est de nous acheter quelques mètres de toile à trente francs le mètre : c'est donné !

Pouvait-on refuser si alléchante proposition ? M^{me} Mazon ne le crut point et se fit accompagner chez elle avec tout le lot. Hélas ! sa déception fut rapide, le camelot lui apprit que, puisqu'elle avait accepté le marché, elle était contrainte de prendre, non pas quelques mètres de toile, mais quelques centaines de mètres, le tout estimé... cinq mille francs.

M^{me} Mazon protesta, son mari arriva à la rescousse et, déclarant que sa femme l'ayant mis dans de... vilains draps, refusa de payer, d'où procès intenté par les camelots. Après plaidoirie de M^e Claude-Weyl pour l'acheteur malgré lui et de M^e Mermet pour le vendeur, la Cour a débouté ce dernier de sa demande et l'a condamné à verser cinq cents francs de dommages-intérêts à M. Mazon, dont la femme n'achètera sans doute plus de sitôt des draps *gratis pro deo*.

Le charbonnier couchait à la belle étoile.

Christophe, charbonnier, n'était pas, malgré le vieil adage, maître en sa maison, sa femme y commandait en souveraine, à

tel point qu'un soir de cet été, mis en retard par de trop copieuses libations, il s'en fut faire une promenade à l'île des Cygnes — histoire de se rafraîchir les idées — et s'étendit au bord de la berge, où il s'endormit du sommeil profond du juste et de... l'ivrogne.

La sensation peu agréable d'un lourd soulier clouté sur le visage le réveilla :

— Vous ne pouvez pas faire attention ! s'exclama Christophe furieux.

— Vous ne pouviez pas vous coucher ailleurs ! dit une voix à laquelle le charbonnier répliqua par quelques injures.

— Bien, fit l'inconnu, suivez-moi !
Alors, alors seulement, car il faisait nuit noire, le dormeur réveillé sans douceur



M. de Villanueva, ancien attaché commercial de Venezuela, vient d'être condamné par le tribunal correctionnel à trois ans de prison. Il avait détourné quinze millions au préjudice de clients qui l'avaient chargé d'opérations dans une banque américaine où il était fondé de pouvoir. (M.)

s'aperçut qu'il avait affaire à... un agent, lequel, d'ailleurs, l'amena au poste :

— Vous êtes un récidiviste de l'injure à agent, fit remarquer le président de la XIII^e Chambre correctionnelle au pauvre Christophe qui expliqua :

— C'est vrai, monsieur le Président, j'ai déjà été condamné pour avoir injurié un agent, mais cette fois, j'ai dit des « mots » (sic) à quelqu'un sans voir que c'était un agent... Il faisait si noir, je ne voyais qu'une « ombre chinoise » (resic).

Après une spirituelle plaidoirie de M^e Sebag, le tribunal condamna le charbonnier à un mois de prison.

— Et à l'avenir, conseilla le président, couchez chez vous et non à l'île des Cygnes !

Les dangers de la dame de pique.

Jacques Lejeune est un vieux beau à la barbe en éventail, aux cheveux calamistrés, qui semble sorti d'un roman de Paul Bourget.

Caissier dans une importante maison de commissions, il était méticuleux à l'excès et n'aurait dû supporter la moindre erreur dans la balance de ses comptes, mais le démon du jeu le possédait et la bourse de son patron était bien garnie.

Par d'habiles et fantaisistes offres de paiements, il put retirer de plusieurs banques une somme de 248 000 francs, qu'il joua et qu'il perdit dans un cercle.

Repentant et navré, Jacques Lejeune, joueur déjà condamné pour des faits semblables, il y a six ans, à deux ans de prison avec sursis, comparut l'autre jour devant la Cour d'assises, où, larmoyant, il répondit aux questions du président par cette phrase sans cesse répétée :

« Je suis malade... je suis malade ! »
La femme de l'inculpé, une brave lingère, genre M^{me} Sans-Gêne, vint à la barre, défendre son mari et déclarer qu'elle rem-

boursait peu à peu le plaignant, lequel était partie civile par l'organe de M^e Dutheil de Lamothe qui, dans une brillante plaidoirie, ne cacha néanmoins pas sa pitié envers ce vieil homme lamentable.

M^e Jacques Brulé, défenseur de l'inculpé, retraça avec infiniment de talent et d'émotion la vie de son client :

« Jacques Lejeune, dit-il, est né sous le signe de l'incohérence... il est, dès sa naissance, mis hors la loi : c'est un bâtard, son père, un riche agent de change, est assassiné dans des circonstances mystérieuses, il reste avec sa mère dans une situation voisine de la gêne.

« Mais une tante, la duchesse de Caraja, un vrai nom de conte de fées, le recueille... il a ses chevaux, ses voitures, son hôtel ! »

Cette vie éclatante ne devait pas durer longtemps : sa tante morte ruinée, Lejeune devient un modeste employé, amoureux de la dame de Pique qui, par deux fois, devait le mener devant les juges.

« Il a, conclut son éloquent défenseur, le goût de l'inconçu et du hasard, il va vers le tripot comme l'on part vers un beau voyage. »

Pour Lejeune, le quai d'arrivée fut... la Santé, où il passe ses journées à écrire des vers, d'ailleurs sensibles et charmants.

Après M^e Jacques Brulé, le second défenseur de l'inculpé, M^e Irosky, prit la parole et le jury entendit cet appel à la pitié puisqu'il y répondit par un arrêt indulgent.

Jacques Lejeune, comptable et joueur impénitent, n'est condamné qu'à deux ans de prison : le temps d'écrire un volume de vers.

Le bagnard repentant et la créole mécontente.

Jean Munier fut jadis un voleur émérite, si ces deux mots peuvent s'associer ; en 1900, il eut une première condamnation qui ne tarda pas à être suivie de... treize autres ; en 1903, la dernière lui valut, en plus de quelques années de prison, la peine accessoire de la relégation.

Les relégués jouissent à la Guyane de plus de liberté que les condamnés aux travaux forcés, aussi, un beau jour, las de Cayenne et de ses joies relatives, prit-il la décision de s'évader : il y réussit fort bien et passa en Guyane hollandaise, où, désireux de rentrer dans le droit chemin, il se mit à travailler et songea à se créer un foyer.

Il épousa donc une jeune créole, puis, sa peine prescrite, il retourna au pénitencier où il bénéficia de la prescription quinquennale. Ce Montmartrois, libre de revenir alors en France, ne pensa plus qu'à une chose : revoir Paris.

Hélas ! l'ancien condamné qui, à Paramaribo, avait mené avec sa créole une paisible existence ne s'entendit plus du tout avec elle dès qu'il eut rejoint la France : pourquoi ? mystère. Quoi qu'il en soit, fatigué de la vie qu'il menait, il quitta le domicile conjugal.

L'épouse abandonnée demanda le divorce, qui fut prononcé et qui lui accordait une pension alimentaire que le mari ne paya pas, et la créole porta alors plainte en abandon de famille. Le tribunal correctionnel de ce fait condamna Munier à trois mois de prison, décision dont il fit appel.

L'affaire vient de venir devant la IX^e Chambre de la cour, où l'avocat du prévenu, M^e Jouy, soutint cette thèse curieuse : il plaida que le mariage de son client célébré en Guyane hollandaise et non transcrit en France n'était pas valable : comment dans ce cas pouvait-il y avoir abandon de famille ?

De plus, l'avocat fit ressortir l'excellente conduite de l'ex-bagnard, redevenu honnête, et la cour se laissa toucher puisqu'elle réduisit la peine prononcée par les premiers juges à cinquante francs d'amende :

— Tout de même, conclut avec un soupir de soulagement l'ancien mari de la créole en quittant l'audience, la prochaine fois, je n'épouserai plus une femme de couleur.

SYLVIA RISSER.



Henri Charrière, connu à Montmartre sous le nom de Papillon, accusé du meurtre de Roland Legrand, vient de passer devant les assises de la Seine. Le jugement n'a pas été rendu, la cour, après délibération, ayant ordonné la reprise de l'enquête pour supplément d'information.



Francis Roche, ce cambrioleur célèbre par toutes ses aventures, vient d'être condamné à quinze jours de prison pour avoir jeté une assiette de soupe chaude à la figure d'un boxeur, M. Kauffmann, qui l'avait traité avec une dédaigneuse ironie. (R.)

La vie étrange d'Adrienne Leplat

L'INTERNÉE DE BAILLEUL EST-ELLE FOLLE?

Le 6 janvier dernier, cinq coups de revolver étaient tirés sur le professeur de médecine mentale le D^r Raviart, directeur de l'établissement d'aliénés d'Esquermes, près de Lille; les blessures étaient graves, et c'est à peine si, après de longs mois de souffrances et de soins, le docteur commence à présent à se rétablir.

Qui avait tiré et pourquoi? L'auteur de l'attentat était une jeune femme, M^{me} Leplat, femme d'un médecin lillois qui, ayant été internée à l'asile d'Esquermes, estimait cet internement injustifié et arbitraire et en rendait le D^r Raviart responsable. C'est ici qu'il faut rappeler l'existence heurtée, malheureuse et romanesque de la meurtrière, existence qui constitue un véritable film aux épisodes divers et toujours tragiques.

Quand, il y a quelque trente-cinq ans, naquit Adrienne Coudert, ses parents — d'opulents propriétaires fonciers de la Corrèze — pensaient que de bonnes fées, de leur baguette magique, toucheraient le berceau de la fillette pour lui faire ce somptueux présent : le bonheur!

Hélas! seule Carabosse, sans doute, songea à se pencher sur l'enfant, qui ne devait jamais connaître que les douleurs et les duretés de la vie lorsqu'elle devint une femme.

Son enfance fut paisible, mais les minutes heureuses s'égrènent toujours avec la vitesse d'un collier de perles au fil brisé : la fillette ardente, bruyante et violente est devenue une jeune fille attendant celui qui lui apportera l'amour; elle rêve du prince charmant comme Juliette de Roméo, comme Marguerite de Faust.

La guerre! Elle s'engage comme infirmière bénévole. De tout son cœur, de toute sa volonté passionnée, elle soigne les blessés et, un jour, elle rencontre, dans une ambulance, celui qui va troubler son âme, son cœur, son être entier : c'est un jeune médecin-major qui lui murmure l'éternelle romance.

« Je voudrais, lui écrit-il, vous dire des mots qui brûlent, palpitent, réchauffent comme un grand brasier! »

Il trouve ces mots, puisque la jeune fille ne résiste pas à leur charme : elle devient la maîtresse du major...

La belle aventure dure quelques mois, lui promet le mariage dès la fin de la guerre; elle patiente, attend avec confiance, un enfant va naître... le père alors n'a plus qu'une idée : rompre, rompre rapidement. Mais Adrienne Coudert n'est pas femme à se laisser abandonner ainsi : elle poursuit l'amant volage de lettres de supplications, de menaces.

« Rien, lui dit-elle, ne peut me séparer de toi... je t'aime depuis le premier jour de notre rencontre... je t'ai toujours aimé... je t'aimerai toujours! »

Il hausse les épaules, il est las d'entendre conjuguer le verbe aimer à tous les temps, il soupire :

« J'en ai assez! »
Adrienne était une jeune fille moderne qui, jamais, dans son sac, n'oublia de glisser le browning — mignon bijou d'ivoire — entre son rouge, sa poudre et sonimmel :

« Pan! Pan! Pan! »
Coups de revolver, blessures pas graves heureusement, acquittement — bien entendu — et enfin rupture.

..

Adrienne Coudert a maintenant vingt ans; blessée par le premier drame de sa jeunesse, elle se console en lisant beaucoup, les poètes sont ses favoris et elle se plaît à répéter avec Samain :

« La vie est un grand violon qui sanglote! »

Seulement, elle espère bientôt que le violon ne sanglotera pas toujours : elle a fait la connaissance d'un autre médecin — cette femme prise décidément les disciples d'Esculape. Le D^r Leplat connaît l'abandon, la déception du premier amour; il n'ignore pas la petite fille qui en demeure le souvenir vivace; néanmoins, il épouse M^{lle} Coudert, dont il aura bientôt deux enfants. Cette fois, Adrienne a-t-elle enfin trouvé la paix, le refuge où, à l'abri des bourrasques, elle coulera à Hem — petite localité proche de Lille — des jours paisibles de provinciale bourgeoise?

Que non pas : tout de suite, ce fut l'impossible harmonie, l'incompatibilité absolue des caractères, la divergence des esprits : discussions interminables à propos de tout et de rien, paroles aigres-douces.

« Je t'ai apporté, dit le docteur, un amour sincère, désintéressé... une affection destinée à te faire oublier les mauvaises heures, et toi, tu ne m'apportes que des récriminations, des cris et des scènes quotidiennes.

« J'ai cru en toi et tu ne fais que briser ma vie déjà si troublée une première fois, tu es cruel et hypocrite, répliqua la femme.

« Puisqu'il en est ainsi, il n'y a qu'une solution : le divorce.

« Je ne veux pas divorcer!

Et la vie conjugale continue, à peu, décevante, sans cesse coupée de reproches.

« Le mariage, déclare M^{me} Leplat, est une dure prison qu'on se forge de ses propres mains.

« C'est vrai, avoue le docteur, mais on en peut sortir... divorçons!

« Jamais! jamais!

C'est le printemps 1930, un peu de calme succède à l'orage... un matin, le 28 mai, le docteur offre à sa femme de l'accompagner à Saint-Camille, petite localité proche de Lille, où il va visiter un malade.

Il fait beau, le soleil brille, la douceur de vivre flotte dans l'air léger, M^{me} Leplat, très gaie, une rose couleur de corail pâle à sa veste, embrasse ses enfants et suit son mari, la belle promenade lui fera du bien.

En cours de route, le docteur et sa femme s'entretennent presque affectueusement de choses diverses :

« Tiens! fait-elle tout à coup en regardant la route, tu ne vas pas à Saint-Camille?

« Non... je vais m'arrêter un instant à Esquermes, à l'asile d'aliénés : j'ai un mot à dire à Raviart.

De fait, l'auto s'arrête, le docteur descend tandis que sa femme reste dans la voiture; elle rêve vaguement à un avenir meilleur, la nature est, ce matin, une fête d'éclat et de couleur... son mari, tout à l'heure, lui parlait avec un soupçon de tendresse... peut-être aura-t-elle encore quelques heures heureuses... un doux parfum monte de la fleur qu'elle effeuille machinalement... elle songe à un bonheur paisible.

Un cri perçant, affreux : deux hommes taillés en hercule, deux hommes aux muscles de fer viennent de s'emparer de M^{me} Leplat et, malgré ses protestations, l'entraînent, la portent dans la maison de fous.

« C'est une erreur, clame-t-elle, allez chercher mon mari!

Mais le D^r Leplat s'était rapidement esquivé!

M^{me} Leplat est dépouillée de ses vêtements, de ses bijoux, de son alliance même, pour être revêtue de l'uniforme des pensionnaires de l'asile.

Folle! elle est enfermée avec les folles, dont jour et nuit — sans trêve, sans répit — elle entend les affreux hurlements et dont elle voit, aux barreaux qu'elles griffent de leurs ongles aigus, les faces grimaçantes, tragiques ou hilares.

Elle demande à voir le D^r Raviart, directeur de l'établissement d'aliénés, elle veut lui expliquer qu'elle n'est pas démente, mais qu'elle est la victime de son mari : le médecin l'écoute mais l'éconduit... elle comprend sa pensée : elle doit rester là.

Non, elle n'y restera pas, loin de sa famille, de ses enfants qu'elle adore, elle n'a qu'une pensée : l'évasion, et dès lors, silencieusement, mais sans arrêt, elle réfléchit aux possibilités de ce projet; à la promenade, dans les couloirs, dans le jardin pourtant bien clos, elle regarde autour d'elle, elle examine les murs, les fenêtres aux lourdes grilles, les portes aux serrures hermétiques.

..

Des jours se passent, bientôt il y aura un mois qu'elle est à l'asile d'aliénés, lorsqu'un matin, dans la cour, son pied heurte quelque chose : un morceau de fer oublié par des serruriers qui effectuent



Adrienne Leplat qui tira sur le D^r Raviart cinq coups de revolver. (R.)

des réparations. Patiemment, ses doigts frêles se déchirent aux aspérités, elle fait de l'informe morceau de fer un crochet qu'elle expérimente, le cœur battant, à la serrure de sa chambre... le pêne fonctionne... son parti est pris... elle va fuir.

Dans la nuit du 13 au 14 juin 1930, à minuit, cinq minutes après une ronde du veilleur, Adrienne Leplat s'habille précipitamment sans le moindre bruit et, avec une habileté et une chance prodigieuses, elle parvient à crocheter, l'une après l'autre, six portes, à l'aide de son morceau de fer.

..

La voici dans la cour bordée par de hauts murs, où est la porte? Elle ne le sait.

Enfin elle la trouve... implacablement fermée : elle erre, pauvre animal en cage, dans cette cour durant trois heures, le jour commence à poindre, elle va sûrement être vue.



M^e A. Zévaès chargé de défendre M^{me} Leplat devant la Cour d'assises de Douai. (Rol.)

Hasard? providence? dans un hangard une échelle oubliée qu'elle dresse contre un mur, si haut, si haut!

Tant pis : elle grimpe, escalade le mur et, au risque de se tuer, se laisse retomber de l'autre côté.

Libre! que va faire M^{me} Leplat? D'abord gagner Lille à pied pour aller, chez sa sœur, chercher de l'argent et des vêtements, puis elle se rend chez des médecins, spécialisés dans les maladies mentales et qui, tous, redigent des certificats établissant qu'elle ne présente nulle trace de démente.

Et tranquillement, elle revint au domicile conjugal.

Mais comment avait-elle pu être internée à Esquermes? La loi de 1838 sur les aliénés prescrit certaines conditions, notamment un certificat du médecin qui a soigné le — ou la — malade et attestant la nécessité absolue de son internement.

Or, que s'était-il passé pour M^{me} Leplat? Une déclaration du D^r Parmentier, ami du

D^r Leplat et témoin dans une affaire correctionnelle qui, lors d'une première séparation des époux, les avait mis aux prises, jette la lumière sur l'internement de la femme.

« Le D^r Leplat, déclara textuellement le D^r Parmentier aux magistrats lillois, m'a demandé de lui délivrer un certificat pour Esquermes, sans préciser s'il devait être de mise en observation ou de placement. J'ai fait remarquer à mon confrère que ce n'était pas Esquermes qu'il fallait, mais une maison de santé, et je lui ai proposé de conduire sa femme à Bruxelles; il m'a répondu que c'était Esquermes qui était nécessaire et que tout était arrangé.

« J'ai cédé, dit encore le témoin, et j'ai délivré un certificat de mise en observation.

« Avez-vous examiné la dame Leplat? demande le président.

« Je l'ai examinée en descendant de ma voiture, alors qu'elle se trouvait dans son automobile (sic), elle portait des traces de coups à la figure et s'est jetée de côté pour ne pas se laisser voir... j'ai jugé inutile de la faire descendre et j'ai délivré le certificat! C'est donc sur la production de ce singulier document que M^{me} Leplat avait été internée à Esquermes, dit le directeur, le D^r Raviart, conseilla vivement, par la suite, au D^r Leplat de demander le divorce.

« Non, jamais je ne divorcerai, répète encore la femme à son mari... quoique tu fasses, aidé par Raviart, jamais, je ne divorcerai!

Mais une colère furieuse la dresse vis-à-vis du D^r Raviart, contre qui elle a ce double grief : son internement, ses conseils à son mari pour le divorce.

Elle pleure, désespérée à l'idée de sa vie brisée une seconde fois, elle est sûre maintenant d'être encore abandonnée... après l'amant, le mari... elle sent que le bonheur, impalpable comme la poudre nacrée qui palpite sur l'aile du papillon, lui échappe pour toujours... elle sait que coûte que coûte son mari se séparera d'elle : comment? divorce, internement nouveau? le D^r Raviart est, plus que l'époux qu'elle juge faible, responsable de cette situation, pense-t-elle.

Elle réfléchit longuement et prend une décision : elle se vengera de Raviart et elle tire sur lui cinq coups de revolver, sans le tuer, miraculeusement.

..

Un tel geste — tentative d'assassinat — devait conduire Adrienne Leplat devant la Cour d'assises de Douai, elle avait confié le soin de sa défense à un de nos plus brillants avocats parisiens, M^e Alexandre Zévaès. Mais, au cours de l'instruction faite par M^e Glorian, juge à Lille, une expertise médicale fut ordonnée et la prévenue fut transférée de la prison lilloise à Saint-Lazare pour être, à Paris, examinée par trois psychiatres : les D^{rs} Claude, Truelle et Roques de Fursac.

Ceux-ci viennent de rendre un rapport qu'ils terminent ainsi :

« M^{me} Leplat a autrefois présenté des troubles de l'humeur et du caractère, une exaltation passionnelle qui avait déjà conduit à prendre à son égard des mesures de traitement.

« Par la suite, elle a manifesté progressivement des idées délirantes de persécution, ces idées délirantes systématiques l'ont portée à s'attaquer au D^r Raviart et elle demeure convaincue de la justesse de ses revendications.

« Malgré les apparences d'une activité psychologique assez bien réglée, elle présente actuellement une aggravation de ses tares mentales et doit être tenue pour dangereuse.

« Il convient donc de la considérer comme irresponsable et de la placer dans un établissement sous le régime de la loi de 1838. »

M^{me} Leplat, après ce rapport, vient d'être internée à l'asile de Bailleul, mais M^e Alexandre Zévaès, dans un mémoire adressé à la chambre des mises en accusation de Douai, s'élève à la fois contre les conclusions des experts et la mesure du Parquet.

Le défenseur reproche aux psychiatres leur rapport, qu'il qualifie de complaisant et destiné à couvrir le D^r Raviart. Pour terminer, il sollicite une contre-expertise; la Cour de Douai l'ordonnera-t-elle?

Dans une cellule de l'établissement d'aliénés de Bailleul, une femme est enfermée, elle entend — sans trêve, sans répit — les affreux hurlements des folles, dont elle voit aux barreaux, qu'elles griffent de leurs ongles aigus, les faces grimaçantes, tragiques ou hilares... comme à Esquermes.

Elle pleure, crie, sanglote :

« Je ne suis pas folle... non... non... je ne suis pas folle! »
Adrienne Leplat dit-elle vrai?

SYLVIA RISSER.

L'ENFER DES FEMMES

*n'est pas à
BUENOS-AYRES
mais en
ASIE-MINEURE*



La main d'une jeune Arménienne de dix-huit ans, contrainte à la prostitution alors qu'elle venait d'atteindre sa quatorzième année. (I. G. P.)

Buenos-Ayres ! L'enfer des femmes. Que n'a-t-on dit et écrit sur les « caf-tanes », ces gros trafiquants de chair humaine ; sur les « Gallines », les « Franchuchas », pauvres bêtes à plaisir ; sur l'ignoble métier des prostituées des « casa » argentines.

On a raconté avec abondance de détails l'existence abjecte, les supplices endurés par les malheureuses condamnées à l'amour forcé.

On a fait le récit du long martyre de ces femmes conduites en Argentine, parfois par la force, parfois aussi par ignorance de ce qui les y attend ; mais le plus souvent attirées par l'appât d'un gain facile. Avec certitude, on peut affirmer que, sur dix femmes qui prennent le chemin de Buenos-Ayres, il en est neuf absolument consentantes et sachant fort bien ce que l'on exigera d'elles, là-bas.

C'est, en somme, sous une latitude différente, la réédition, à peu de choses près, de ce qui se passe en France. C'est, on peut le dire, un esclavage librement accepté. Bien rares sont les jeunes filles réellement trompées sur le genre de métier que le « marchand de viande » leur offre.

Il n'en est pas de même en Orient ! L'enfer des femmes n'est pas à Buenos-Ayres ! Il est en Syrie !

Oui, la Syrie, où, au xx^e siècle, on compte des milliers de jeunes femmes condamnées à l'esclavage et à la plus basse prostitution par d'odieux trafiquants.

Des trafiquants qui « marquent » de stigmates infâmes ce pitoyable bétail humain.

Nous n'exagérons pas ! Ce que nous venons d'affirmer est rigoureusement authentique ! Les faits sont facilement contrôlables. En Syrie, de nos jours, on « marque » des femmes obligées à se prostituer, comme autrefois on « marquait » au fer rouge les condamnés de droit commun et les esclaves.

Un témoin impartial, M. Lancaster Smith, de la Société des nations ayant séjourné à Alep, vient de citer des faits précis dans un document demeuré jusqu'ici secret et que nous avons la bonne fortune de publier.

« Ayant vécu longuement en Syrie, écrit-il, je peux affirmer, en toute connaissance de cause, que des milliers de femmes blanches se trouvent, encore aujourd'hui, contraintes à un horrible esclavage. Et c'est grâce à l'œuvre de plusieurs institutions chrétiennes que plusieurs autres milliers de femmes ont pu être préservées de la plus honteuse des déchéances ou arrachées des mains de leurs tortionnaires. « Ces femmes sont « marquées ». Elles ont le visage et le corps recouverts d'effroyables stigmates multicolores.

« La plupart des femmes et des jeunes filles que j'ai rencontrées, malheureuses victimes de la bestialité humaine, étaient des Arméniennes qui, ayant pu fuir les massacres et les déportations en masse de 1915, n'avaient pu échapper à des souffrances beaucoup plus terribles que celles de la mort.

« Si je pouvais raconter librement tout ce que j'ai vu et entendu, ajouta M. Lancaster Smith, si je pouvais publier tous les documents, toutes les photographies qui ont passé entre mes mains, il me faudrait plusieurs volumes pour raconter le long calvaire de ces malheureuses, décrire les supplices épouvantables qu'elles endurent, les atrocités qu'elles ont subies ; supplices et atrocités qui dépassent en horreur et en raffinement tout ce qu'on pu trouver les Chinois, pourtant réputés spécialistes en la matière, et les peuplades sauvages. »

Miss Karen Jeppe, comme M. Lancaster Smith, a été témoin de ces actes révoltants. Cette jeune Anglaise a consacré, plusieurs

années, toute son activité pour sauver ses sœurs infortunées et les aider à secouer le joug. Elle a pu, grâce à son infatigable dévouement, faire sortir de cet enfer des centaines de martyres dont elle décrit ainsi les souffrances abominables :

« Ces malheureuses femmes sont rouées de coups, menées comme le plus vulgaire bétail, brutalisées avec une extrême



Pauvre femme dont le front, les joues, les lèvres et le menton portent à tout jamais d'humiliants stigmates. (I. G. P.)

violence. Elles sont vendues de traitant à traitant et marquées par leurs maîtres successifs. Avec des aiguilles d'acier trempées dans des encres de couleur et indélébiles, on les pique jusqu'au sang, suivant les méthodes les plus primitives de tatouage.

« Les marques changent selon le désir du maître ou suivant son origine kurde ou arabe ; tantôt le tatoueur dessine des losanges, tantôt des croix, des points, des étoiles, des quartiers de lune. La vue de ces malheureuses a quelque chose de profondément émouvant.

« Quelques-unes ont des marques sur le front, sur les lèvres, sur les joues, sur le cou ; d'autres sur les mains, sur la poitrine, sur les seins, sur le ventre, mais en général à un endroit du corps assez visible.

« Ce tatouage lent et compliqué, douloureux, arrache des cris épouvantables à la patiente, qui doit être solidement maintenue. L'infortunée a beau se défendre, ses efforts demeurent vains, le tortionnaire est le plus fort, la défense la plus acharnée ne l'empêche pas d'arriver à ses fins, et toute leur vie, de pauvres femmes conserveront

sur leur corps, sur leur visage les stigmates d'infamie. »

Ces marques ignobles n'ont qu'un but : permettre de reconnaître facilement les infortunées livrées à la prostitution forcée. Ces femmes auront beau faire pour tenter de reprendre leur liberté, elles ne peuvent échapper à leur maître qui les retrouvera rapidement, grâce aux signes tracés sur la chair de l'esclave, et elles reprennent bien-



Encore une innocente victime des trafiquants de chair humaine. Son regard triste, l'expression douloureuse de son visage mutilé font songer aux effroyables souffrances morales et physiques qu'elle a dû endurer. (I. G. P.)

tôt place dans leurs prisons de plaisir. Elles sont doublement « marquées » par l'homme et par le destin, elles ne peuvent échapper à leur sort.

Le secrétaire d'une société de protection de la femme arménienne qui a passé plusieurs années en Syrie a assisté à d'innombrables scènes tragiques :

« J'ai vu, dit-il, ces malheureuses fuyant la honte et leurs bourreaux, partir à demi nues, portant un enfant sur leurs bras et quelques hardes pour couvrir le bébé. L'association dont j'étais le secrétaire les recueillait et leur procurait un asile où elles entraient en possession du trésor le plus précieux qu'elles pouvaient souhaiter posséder : la liberté.

« Nous avons voulu essayer d'enlever les stigmates qui souillaient le corps de ces malheureuses, après une opération très longue et délicate, nous avons réussi parfois, mais assez rarement.

« Nous avons rencontré des jeunes filles dont les joues étaient horriblement mutilées, tailladées profondément. Il s'agissait de prostituées qui, ayant pu s'échapper du harem où elles étaient prisonnières, s'étaient confiées à un marabout qui n'avait trouvé qu'un moyen primitif : couper la chair avec un couteau, pour faire disparaître les signes de leur déchéance. Elles préféraient avoir tout le visage saccagé plutôt que de montrer constamment leur tatouage humiliant. »

Il est pénible de constater qu'au xx^e siècle, semblables horreurs soient encore possibles. Les cruautés des négriers, des marchands d'esclaves africains n'ont jamais atteint ce degré d'infamie, sont loin d'être aussi révoltantes.

Et dans son rapport, M. Lancaster Smith ajoute :

« L'esclavage africain, au xviii^e siècle, n'était pas aussi cruel, aussi horrible, que celui auquel se trouvent condamnées des femmes blanches, en Asie Mineure, au xx^e siècle. »

L'ancien attaché au commissariat de la Société des nations à Alep insiste encore en ces termes :

« Il est utile de dire que la Turquie n'est nullement responsable de ces cruautés et de cet état de choses. Toutefois, ce sont les Turcs qui ont chassé de leurs foyers ces femmes et ces enfants arméniens. Ces êtres menacés sont partis, droit devant eux, dans la plaine, vers les solitudes désertiques où ils escomptaient rencontrer un peu de sûreté, trouver le calme. En réalité, ils se trouvaient livrés, sans défense aucune, à la férocité des tribus kurdes et arabes.

« Le commissariat de la Ligue des nations à Alep possède des documents irréfutables, quoique officieux, qui authentifient ces atrocités. D'ailleurs, n'importe quel voyageur se rendant en Syrie à l'occasion de rencontrer quelques-unes de ces femmes. Aucune d'elles n'hésitera à faire le pénible récit de son calvaire et fournir tous les détails qui lui seront demandés sur l'existence horrible des prostituées forcées.

« Si ces récits semblent exagérés, le visage ou le corps de cette malheureuse fournira une épreuve indiscutable.

« Et c'est cette preuve irréfutable que le ministre des Affaires étrangères britannique prétend attendre pour agir et mettre un terme à cette situation épouvantable.

« Ces preuves existent. Tout ce que j'affirme est contrôlable, mais les grandes nations européennes ont trop à faire chez elles pour pouvoir s'occuper de ces misères lointaines. »

M. Lancaster Smith lance un appel en faveur des esclaves arméniennes :

« Les rapports officiels ou officieux de la Société des nations demeurent le plus souvent inconnus, ils sont presque toujours classés sans être lus par ceux qui pourraient apporter aide et protection à ces infortunées.

« J'ai parlé avec ces femmes, j'ai vu les infâmes tatouages qui les défigurent, et j'en appelle à tous ceux qui peuvent unir leurs efforts aux miens pour mettre fin à ces mœurs sauvages.

« Au xx^e siècle, des femmes blanches peuvent-elles être la proie d'hommes féroces qui ne reculent devant rien pour assouvir leurs ignobles passions ? Pour sauver ces malheureuses, les arracher à leurs tortionnaires et que la liberté ne soit pas un vain mot, il faut agir. Il le faut pour l'honneur, pour la dignité de notre race. Pour que l'esclavage soit vraiment aboli. »

L'émouvant appel de M. Lancaster Smith sera entendu ! Il ne peut pas ne pas l'être !

Personne en France ne demeurera insensible au récit de ces atrocités, confirmées par les autres témoignages que nous venons de reproduire.

Les photographies que nous publions sont rigoureusement authentiques. Mieux que des phrases, elles diront à ceux qui pourraient douter que la prostitution forcée en Asie Mineure n'est pas un leurre. Elles illustrent, en y ajoutant un peu d'horreur — s'il en était besoin — les révélations de M. Lancaster Smith.

Avant de s'occuper de la traite des femmes consentantes, il faut défendre celles qui ne le sont pas, sauver celles qui sont condamnées à la plus ignominieuse prostitution, celles qui, tatouées comme des bêtes avant d'être vendues, portent, en marques de feu, sur leur visage ravagé, les humiliants stigmates de leur abjection forcée.

L'enfer des femmes n'est pas à Buenos-Ayres !

JEAN CARON.

M. BROWNING

Une fabrique américaine de pistolets automatiques vient de fêter la mise en vente du cinq millionième engin de mort. On a fêté comme il se devait cet événement marquant.

Le nombre laisse rêver. Pourtant, d'autres usines exploitant d'autres brevets travaillent aussi à la fabrication des armes destinées à solutionner rapidement les conflits individuels, et plus particulièrement les affaires passionnelles.

Le browning est devenu l'attribut de l'amour. Le petit dieu malin a remis son arc et ses flèches au magasin des accessoires surannés. Les bons jurés philosophes et enclins à la mansuétude ont favorisé cette peu heureuse transformation par leurs verdicts inconsidérés.

Deux amoureux s'expliquent ; deux époux ne sont pas d'accord : pan ! pan ! Un cadavre.

— Je l'aimais tant ! Je l'aimais trop ! M. Browning vient de parler.

L'avocat plaide avec émotion, des larmes perlent aux yeux des jurés sensibles, et c'est l'acquiescement au milieu des acclamations du public.

Le cinq millionième pistolet automatique fabriqué par une seule usine ? Qui ose parler de fraternité universelle ?

JEAN GEY.

Prochainement :

CE QU'EST LE BULLETIN DE POLICE CRIMINELLE



Horoscopes d'essai gratuits

AUX LECTEURS DE CE JOURNAL
Le Professeur Roxroy, l'astrologue bien connu, a décidé une fois de plus de favoriser les habitants de ce pays d'horoscopes d'essai gratuits.
La réputation du professeur Roxroy est si répandue qu'une introduction de notre part est à peine nécessaire. Son pouvoir de lire la vie humaine à n'importe quelle distance est tout simplement merveilleux.



Même les astrologues les plus réputés le reconnaissent comme leur maître et suivent ses traces.
Il vous dira ce dont vous êtes capable et comment atteindre le succès. Il vous nomme vos amis et vos ennemis et décrit les bonnes et les mauvaises périodes de votre vie.
Sa description concernant les événements passés, présents et futurs vous surprendra et vous aidera.
M. d'Armir, directeur de l'Union psychique universelle, Paris, écrit :
« Je tiens à venir nous dire que l'horoscope que vous m'avez adressé m'a satisfait sous tous les rapports. Vous m'avez défini, avec une précision remarquable, les tendances de mon caractère. »
Si vous désirez profiter de cette offre spéciale et obtenir une revue de votre vie, écrivez vous-même simplement vos noms et adresse, le quantième, mois, année et lieu de votre naissance (le tout distinctement) : indiquez si vous êtes monsieur, dame ou demoiselle, et mentionnez le nom de ce journal. Il n'est ni besoin d'argent, mais, si vous voulez, vous pouvez joindre 2 francs en timbres de votre pays pour frais de poste et travaux d'écriture (ne pas mettre de pièces de monnaie dans les lettres).
Adressez votre lettre, affranchie à 1 fr. 50, à ROXROY (Dept. 2465 A), Emmastraat 42, La Haye (Hollande).

Couvrez votre tête de nouveaux cheveux sains, abondants, soyeux

SÉRUMS CAPILLAIRES

Ces sérums chimiques, agissant par friction, sont préparés scientifiquement et spécialement pour les différents cas, et suppriment rapidement toutes irritations, démangeaisons, pellicules, chutes même anciennes. Ils sont universellement connus depuis dix ans et recommandés par de nombreux médecins.
Grâce aux SÉRUMS CAPILLAIRES, on obtient :
Instantanément Suppression des irritations ou démangeaisons.
En deux jours Disparition des pellicules.
En un semaine Toute chute de cheveux même de date ancienne est enrayerée.
En 3 à 4 semaines Les bulbes pileux sont débarrassés de toute invasion microbienne et sont remis en état de fonctionnement régulier, permettant une repousse normale.
Quelle que soit l'affection dont souffrent vos cheveux ne tardez pas à soumettre tous les détails de votre cas en les accompagnant :
1° De votre âge et sexe ; 2° De vos nom et adresse ; 3° D'une mèche de vos cheveux (tombés de préférence) au
LABORATOIRE des SÉRUMS CAPILLAIRES (Dept. 274 A), rue de Téhéran, 15, PARIS (VIII^e) et vous recevrez par retour, absolument gratuitement, discrètement et sans engagement de votre part, l'indication du traitement approprié à votre cas.
N. B. — N'envoyez pas d'argent, car les cas soumis par les lecteurs ou lectrices de "Police-Magazine" sont examinés gratuitement au Laboratoire des SÉRUMS CAPILLAIRES.
LES SÉRUMS CAPILLAIRES agissent vite, bien et sûrement

EN VOYAGE, emportez un peu de chez vous

MALLES TROUSSES SACS
PRATIQUES SOLIDES et CHICS
Très grand Choix de MODÈLES

PAYABLES 0 fr. 85 PAR JOUR
Livraison immédiate
Prix de Fabrique

Et. C.A.M.P.
1, Rue Borda, PARIS (3^e)
CATALOGUE GÉNÉRAL franco sur demande

M^{me} CHRISTIANIA Célèbre cart. Voyante: Ne question. pas. Reçoit tous les jours et dim. de 10 à 21 h., 85, avenue du Maine, 3^e étage, Paris. (14^e).
Traite par correspondance, 20 francs. Date de naissance.

BÈGUES Demander renseignements à l'INSTITUT DE PARIS 30, rue Croix-Nivert.

INFAILLIBLEMENT avec l'IRRADIANTE envoyée à l'essai, vous soumettez de près ou de loin quelqu'un à VOTRE VOLONTÉ. Demandez à M^{lle} GILLET, 169, r. de Tolbiac, PARIS 13^e broch. grat. N° 4.

CAPITAL DOUBLÉ en quelques mois. Recherchons capitaux par tranches 5.000, 10.000, 20.000 fr. placement gar. abs. auc. risque. Ecr. JEAN 12, rue Michel-Bourges, PARIS (20^e)

VIGUEUR rendue sans danger à tous les impuissants par UGVL produit sérieux prescrit par le Corps médical. Le flacon 35 fr. Trait. complet 100 fr. Labor. LACROIX, 22, Bd Sébastopol, PARIS et Pharmacies.

SANS RIEN VERSER D'AVANCE

vous pouvez avoir pour 12 versements mensuels de... **45 frs** notre... **Montre-Bracelet OR** pour Homme... Prix... 540 francs

Mouvement **CO-RE** QUALITÉ PARFAITE GARANTIE 5 ANS SUR FACTURE

Catalogue Général N° 72 sur demande

COMPTOIR REAUMUR 78, Rue Réaumur, PARIS

Primes aux Abonnés de POLICE-MAGAZINE

PRIME N° 1. — 12 mouchoirs batiste fonds filetés couleur, dimensions 28 x 28.

PRIME N° 2. — 6 très beaux mouchoirs chemisiers batiste fine d'Irlande, vignettes couleurs fantaisie grand teint, marque l'Oasis, dimensions 42 x 42.

PRIME N° 3. — 1 bracelet gourmette plaqué or « Laminor », garanti 10 ans.

PRIME N° 4. — 1 chaîne de montre Régence en milanais « Laminor », plaqué or, garantie 10 ans, ou en platinum, au choix.

PRIME N° 5. — Le service d'un an de **Tous sans-filistes**. Revue hebdomadaire de T. S. F. donnant les programmes détaillés de 50 postes français et européens.

FRAIS DE PORT: France, 5 fr.

AVIS IMPORTANT
Les primes 1, 2, 3, 4, sont envoyées franco
Toute personne désirant souscrire un abonnement doit nous indiquer la prime choisie.

Le Gérant: F. TINASSE.

OFFRE SÉRIEUSE ET SINCÈRE PROFITEZ-EN SI VOUS SOUFFREZ DE

NEURASTHÉNIE

Névrose, Épuisement nerveux, Débilité, Dépression, Impuissance, Variocèle, Pertes séminales, Neurasthénie sexuelle, Affections des reins, Vessie ou Prostate, Rhumatisme, Goutte sciaticque, si vous êtes faible et sans force, si votre organisme est épuisé, demandez mon livre l'ÉLECTRICITÉ guérisseur naturel. Vous y trouverez les causes de vos souffrances et le moyen d'obtenir une guérison certaine et garantie. J'ai étudié ces questions pendant 20 ans et j'offre gratuitement le fruit de mon labeur à ceux qui souffrent. Donnez-moi seulement votre adresse sur une carte postale et immédiatement je vous ferai parvenir mon livre avec illustrations et dessins.

DOCTEUR S.-H. GRARD INSTITUT MODERNE, 30, Av. Alexandre-Bertrand BRUXELLES-FOREST
Affranchissement pour l'Étranger: Lettres fr. 1.50 — Cartes fr. 0.90

MALADES qui désespérez !!

adressez-vous à l'INSTITUT MODERNE de MÉDECINE
VOUS DANS L'INSTALLATION LA PLUS MODERNE y trouverez : 6 DOCTEURS SPÉCIALISTES
traitant d'après les dernières méthodes scientifiques
VOIES URINAIRES (hommes et femmes), SYPHILIS, PEAU, SANG, RHUMATISMES, Sciaticques, NEZ, GORGE, OREILLES, :: :: :: POUMONS, INTESTINS, ESTOMAC :: :: ::
Toutes les Applications d'Electricité Médicale: RAYONS X, DIATHERMIE, ULTRA-VIOLETTE

INSTITUT MODERNE de MÉDECINE, 9, Rue Papillon (Square Montholon)
Consultations tous les jours de 9 h. à 12 h., de 14 h. à 20 h. Dimanche et fêtes de 9 à 13 h.
SE RECOMMANDER DU JOURNAL

LA GAÏETÉ C'EST LA SANTÉ ET LA SANTÉ C'EST LA GAÏETÉ

LE RECORD DU RIRE
Demandez le SUPERBE ALBUM ILLUSTRÉ 200 pages. 1200 gravures comiques. UNIQUE AU MONDE: Farces et Attrapes nouvelles. Surprises sensationnelles. Clansons et Monologues. CURIOSITÉS COMIQUES PAR MILLIERS. Appareils de prestidivination bon marché. Objets trouvés hilarants. Dames, Hypnotisme, Magie. Pour réussir, etc... Envoi contre 2 francs (timb. 1 franc ou mandat). Étab^l Paul COBIN, 9 boul. St-Martin PARIS (3^e)

TATOUAGE disparition certaine, rapide, définitive. Ciné photos, méthode pour opérer soi-même.
Prof. DIUO, 11, rue Champlonnet, Lille
Lundi, mercredi, samedi.
J'opère à PARIS tous les mardis à ANVERS (Belgique) tous les jeudis.

RÉUSSIR en tout: Amour, Santé, Affaires, par l'influence astrale. Astrologie, Cartomancie, Chiromancie, Graphologie. Consultations t. les jours de 2 à 8 h. Jeudi et dim. sur rend.-vous. Correspond. date de naissance et 30 fr. M^{me} RENÉE, professeur de sciences occultes, 8, avenue Vaugirard-Nouveau, Paris-15^e.

AVENIR M^{me} Ir. Bénard, 46, r. Turbigo, Paris. Voit tout, assure réussite en tout. Fixe date évén. 1932 mois par mois. Facil. mariage d'apr. prénoms (envoi date naissance et 20 fr. 50). Par correspondance seulement.

CLINIQUE médico-chirurgicale, voies urinaires, peau, syphilis, malad. des femmes, 10, rue Beauregelle; mét. Beauregelle.

COPIES ADRESSES et agents 2 sexes deman. partout. Gros gains. Ecr. Établis. P. I. EDOX, Marseille.

AVENIR dévoilé par la célèbre voyante M^{me} MARYS, 45, r. Laborde, Paris 8^e. Env. prén. date de nais. 15 fr. mandat (de 3 à 7).
Écritures chez soi. sérieux. — Très lucratif. RIGUET, B. P. 15, Le Bourget.

Révolution en Librairie! Pour Un Roman complet de 15 fr. 5 fr. VIENT de PARAITRE
NICOLE S'ÉVEILLE...
par Jean de Létra et Suzette Desty
EN VENTE PARTOUT 5 fr.

TOUS PROCÈS divorce. Consult. grat. Avance frais judic. ÉTAB. SERTIS, 67, LYON.

7 fr. le CENT. Copies d'ad. et gains suivis à Correspondants 2 sexes pend. loisirs. ÉTAB. SERTIS, 67, LYON.

GAGNEZ 1 000 frs par mois et plus pend. loisirs 2 sexes. Partout. Écrire: Manufacture PAX G., à Marseille.

MONDIALE-POLICE ex-inspect. police judic. et de sûreté. Rens. Enqu. Filat. etc. T. pays, T. Missions, Divorce, Procès. Prix mod. 6, Bd SAINT-DENIS. Botz: 30-74; 9 à 19 h. et Dim. 9 à 12 h.

M^{me} LUCETTE Consult. par MÉDIUM, Cartom. SCIENCES OCCULTES, MAGIE, 35, r. St-Marc, 2^e. T. les j. de 10 à 6 h. et par correspondance

SAGE-FEMME 61, rue Darnéme (18^e) Pension. Consultat. toute heure. Discrétion.

CHEZ VOUS 400 francs par quinzaine, ss quitt. emploi. Écr. Établis FUSEAU, 75, MARSEILLE

NOUVELLE DÉCOUVERTE permet de soigner Syphilis, Blennorrhée, Impuissance, Métrite, Écoulements (anciens ou récents), seul, chez soi, sans piqûres, à l'insu de tous. Résultats remarquables rapides et certains. Consult. par correspond. (discret) ou venir: D'ARI, 71, Rue de Provence, 71, PARIS.

CONCOURS GRATUIT

doté de 100 000 francs de prix

Horlogerie, Phonographes, Postes de T. S. F., Appareils photographiques, etc.
Remplacez les points par des lettres de façon à obtenir 4 instruments de musique
P. A. O. V. O. O. F. U. E. P. S. O.
Découpez ce bon et adressez-le dans la quinzaine en joignant une enveloppe timbrée portant votre adresse au
GRAND CONCOURS (Service B), 89, rue Didot, PARIS (XIV^e)
IL N'Y A RIEN A PAYER POUR PARTICIPER à ce CONCOURS

Chaque demande de changement d'adresse doit être accompagnée de **0 fr. 60**

Imp. CRÉTE. — Corbeil

POLICE MAGAZINE

Bloc-Notes de la Semaine (Suite.)



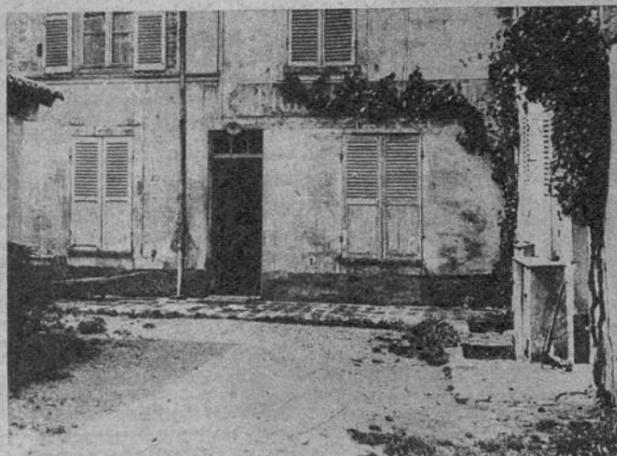
M. Blarez, industriel nantais, dont la disparition inquiéta la police pendant plus de huit jours. Frappé d'amnésie, il fut retrouvé à Avignon.



Emma Kruger, communiste allemande venue de Moscou pour donner des instructions aux communistes français pour les manifestations du 1^{er} août.



En prévision des manifestations communistes du 1^{er} août, qui d'ailleurs ne se sont pas produites, la Préfecture de police avait mobilisé des forces impressionnantes. Dans la cour de la Cité, les agents et les camions attendaient pour partir, au premier signal, sur les lieux indiqués par des estafettes. (R.)



Un effroyable drame vient de se dérouler à Livery (S.-et-O.). Un ouvrier ébéniste, Gustave Monneau, pris d'un affreux désespoir dont les causes sont encore inconnues, a tué à coups de revolver sa femme et ses deux fillettes âgées de douze et huit ans. Puis le meurtrier s'est fait justice en se pendant à une poutre du plafond. Résolu à ne point se manquer, il s'était tiré auparavant un coup de revolver entre les deux yeux. Notre photo de gauche représente la maison où la tragédie se déroula, et celle de droite, au premier plan, la famille Monneau. (R.)



Lord Kylsant, accusé d'avoir publié un prospectus dépeignant faussement la situation de la Royal Mail Steam Packet, compagnie dont il était co-directeur, vient d'être condamné à douze mois de prison. (R.)



La brigade mobile de Marseille vient d'arrêter à la Seyne une bande de malfaiteurs qui volaient depuis plus de deux ans du matériel au dépôt d'artillerie navale de Milhaud. La valeur du matériel détourné dépasserait 2 millions. A gauche : Honoré Vial. A droite : l'entrée de la prison de Toulon. (R.)



La lutte contre l'alcool continue toujours en Amérique. Les agents de la prohibition viennent de saisir 300 000 tonneaux de bière dans une importante distillerie clandestine. (W. W.)

Lisez dans ce numéro : **L'ART DE TROMPER LES COMPAGNIES D'ASSURANCES**
Notre enquête : **CERTAINS CRIMINELS SONT-ILS VRAIMENT COUPABLES ?**